



# **RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**



**SOMMAIRE**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I. PRESENTATION DU GROUPE SQLI .....</b>   | <b>4</b>  |
| 1.1. Historique .....   | 4         |
| 1.2. composition.....   | 5         |
| 1.3. Gouvernance de SQLI.....   | 6         |
| 1.4. Organes consultatifs du personnel : .....  | 9         |
| 1.4.1 Institutions représentatives du personnel au sein de l'UES SQLI.....              | 9         |
| 1.4.2 Syndicats représentatifs : .....  | 10        |
| <b>II. RESPONSABILITE SOCIALE .....</b>   | <b>11</b> |
| 2.1. Emploi.....  | 11        |
| 2.1.1 Structure des effectifs : .....   | 11        |
| 2.1.2 Dynamique de l'emploi : .....   | 22        |
| 2.2. Organisation du travail : .....  | 28        |
| 2.2.1. Salaires et avantages : .....  | 29        |
| 2.2.2. Relations sociales : .....   | 33        |
| 2.2.3. Santé et sécurité : .....  | 41        |
| 2.2.4. Processus de recrutement et suivi des salariés : .....                           | 47        |
| 2.2.5. Diversité et égalité des chances : .....   | 55        |
| <b>III. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES .....</b>  | <b>62</b> |
| 3.1. Politique générale en matière environnementale : .....                             | 62        |
| 3.2. L'indice d'Investissement Socialement Responsable (ISR) et l'évaluation de SQLI 68 |           |
| 3.2.1. Pollution et gestion des déchets : .....   | 68        |
| 3.2.2. Utilisation durable des ressources : .....                                       | 77        |
| 3.2.3. Changements climatiques .....  | 80        |
| 3.2.4. Protection de la biodiversité .....  | 83        |
| <b>IV. INFORMATIONS ECONOMIQUES .....</b>   | <b>84</b> |



|        |  |    |
|--------|--|----|
| 4.1    | Innovation : .....   | 84 |
| 4.2.1. | Label « Entreprise innovante » de l'OSEO : .....               | 84 |
| 4.2.2. | Agrément crédit d'impôt recherche : .....                      | 84 |
| 4.2    | Impact territorial, économique et social de l'activité : ..... | 84 |
| 4.2.1. | En matière d'emploi et de développement régional : .....       | 85 |
| 4.2.2. | Sur les populations riveraines locales : .....                 | 85 |
| 4.2.3. | Relations avec les parties prenantes : .....                   | 85 |



# I. PRESENTATION DU GROUPE SQLI

## 1.1. HISTORIQUE

Créée en 1990, le Groupe SQLI est un des leaders français des sociétés de services spécialisées dans les technologies internet, les usages innovants et les offres SAP.

Son positionnement de "Grand Spécialiste" unique en France lui permet de proposer une offre globale alliant la capacité de production industrielle d'un groupe international à l'expertise et la souplesse d'un spécialiste, en mesure de donner de la valeur aux innovations des entreprises qu'il accompagne.

Le Groupe SQLI est spécialisé autour de cinq pôles de compétence :

- Conseil et conduite du changement,
- Agence interactive et communication,
- Intégration de progiciels,
- Edition de solutions,
- Ingénierie.

Dès sa création, SQLI a assis son développement sur une expertise technologique de pointe et sur sa politique intense de veille et de Recherche et Développement.

Le Groupe SQLI recrute des ingénieurs de haut niveau, experts des missions complexes et investit largement dans la formation.

**Le Groupe compte aujourd'hui près de 2.000 collaborateurs en France et à l'étranger.**

Fort de cette expertise, le Groupe SQLI a su anticiper toutes les évolutions informatiques majeures et mesurer leur potentiel pour le système d'informations et la performance de l'entreprise.

**SQLI a été la toute première société de services européenne à avoir intégré le modèle de qualité CMMI** (Capability Maturity Model + Integration est un modèle de référence, un ensemble structuré de bonnes pratiques, destiné à appréhender, évaluer et améliorer les activités des entreprises d'ingénierie.) pour sa production en 2002, et à être certifiée CMMI de niveau 3 dès 2006.

Le Groupe déploie actuellement les pratiques de niveaux 4 et 5 à l'ensemble de ses agences.

En 2007, le Groupe SQLI a acquis la société EOZEN France, cabinet de conseil haut de gamme positionné sur l'ensemble des offres SAP avec de fortes compétences métiers dans l'industrie de la vente de détail, des médias et de la distribution d'énergie.

En octobre 2014, le fonds de commerce de la société EOZEN FRANCE a été mis en location gérance auprès de la société SQLI. Les activités de la société EOZEN FRANCE sont donc désormais exploitées directement par la société SQLI.

En outre, en 2014, SQLI a créé une nouvelle filiale, spécialisée dans les activités digitales : la société WAX INTERACTIVE.

La société WAX INTERACTIVE propose une gamme complète de services et de solutions afin d'accompagner les marques et enseignes commerciales dans leur transformation digitale. Son offre s'articule autour de trois pôles de compétence complémentaires : « Integrated Digital Marketing », « Connected Commerce » et « Data Intelligence ». WAX Interactive imagine, construit et promeut des dispositifs digitaux sur toutes les plateformes web et mobile autour d'un enjeu simple : connecter pour convertir et fidéliser les consommateurs.

Afin de développer ses activités en matière digitale, la société WAX INTERACTIVE a acquis, fin 2014, le fonds de commerce de la société LSF Interactive, société spécialisée dans le marketing digital.

Par ailleurs, afin de renforcer le positionnement et les équipes de la société WAX INTERACTIVE, SQLI a également fait l'acquisition en 2014 des sociétés lilloises NAXEO (désormais dénommée WAX INTERACTIVE LILLE) et ECOMMERCE4U spécialisées dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs e-commerce cross-canal performants.

Outre les sociétés SQLI, WAX INTERACTIVE, WAX INTERACTIVE LILLE, ECOMMERCE4U et EOZEN France, le Groupe SQLI est également composé de la société Aston Institut, société dédiée à la formation professionnelle.

Ainsi, le département de formation professionnelle « SQLI Institut » regroupe :

- 6 filières de formation continue ;
- plus de 400 formations ;
- 13 centres de formation en France et à l'étranger ;
- des animateurs et des centres certifiés (Microsoft, Adobe, Business Object) ;
- plus de 150 consultants-formateurs experts dans leur domaine, alternant missions de conseil et animation de formations garantissant des formations au plus près des préoccupations des salariés.

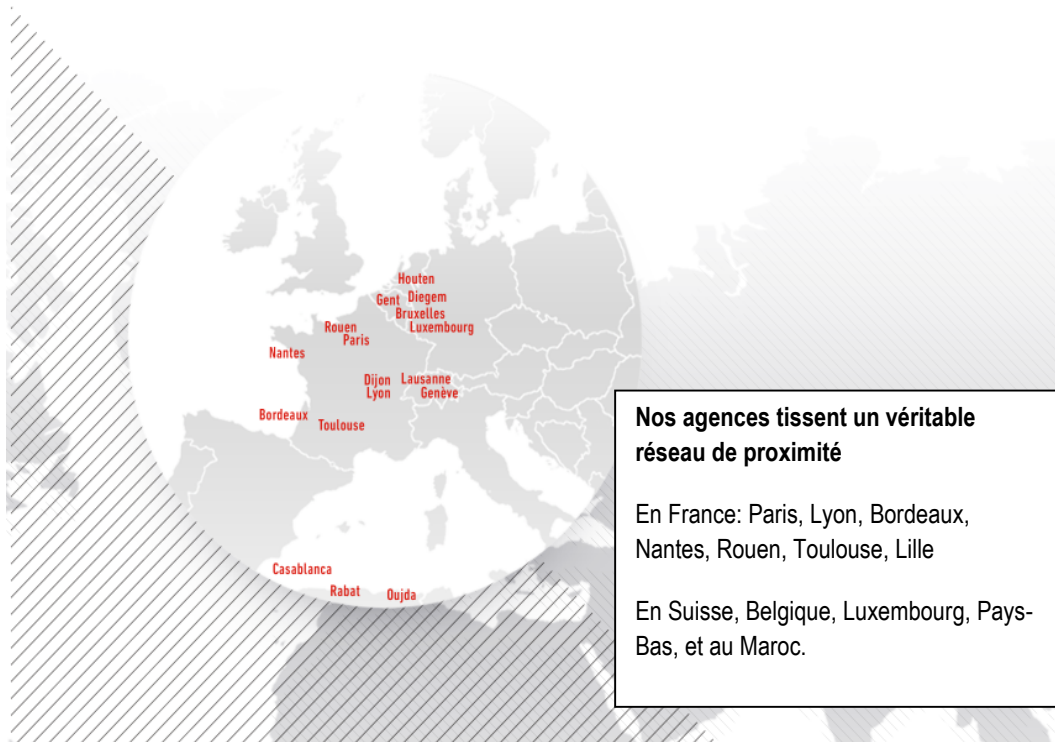
Par son positionnement reconnu d'expert, SQLI Institut a l'ambition d'accompagner efficacement les entreprises et les administrations dans la transformation de leur système d'information.

## 1.2. COMPOSITION

Bien implanté en France (Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Lille), le Groupe SQLI possède également des filiales en Suisse, au Luxembourg, en Belgique et au Maroc. Le groupe



SQLI est une des seules sociétés de services spécialisées à disposer d'un réseau d'agences aussi étendu.



Positionné sur les segments de marché les plus porteurs des services informatiques, le groupe SQLI continue de renforcer sa position de leader spécialisé dans les solutions et les projets e-business, SAP et Business Intelligence, avec un nombre de clients grands comptes en augmentation constante et une offre de plus en plus étoffée.

### 1.3. GOUVERNANCE DE SQLI

La gouvernance de SQLI est organisée de la façon suivante :

▀ DIRECTION GENERALE :

La direction générale de la société est composée :

- d'un **directeur général** : Didier Fauque



- de **deux directeurs généraux délégués** : Nicolas Rebours et Thierry Chemla.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'administration de la société SQLI est composé de **5 administrateurs** :

- Monsieur Roland Fitoussi, Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Didier Fauque, membre du Conseil d'administration,
- Madame Véronique Reille Soult de Dalmatie, membre du Conseil d'administration,
- Monsieur Hervé David de Beublain, membre du Conseil d'administration,
- Monsieur Bernard Jacon, membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 13 fois en 2015 et le taux moyen de participation de ses membres a été de 97%.

**Didier FAUQUE a été nommé au poste de Directeur Général à compter du 7 mai 2013.**



### Ses valeurs :

- **Respect** : Le respect des individus et des valeurs humaines est basé sur l'éthique, la compréhension et la reconnaissance des valeurs de l'autre en dehors de tout préjugé. Elle est le ciment de toute relation d'équipe durable.
- **Engagement** : Symbolisée par le fait de tenir ses promesses ou de tout faire pour y parvenir, cette valeur est à la base de tout succès et de toute réalisation. L'engagement est aussi le fait de prendre et d'assumer ses responsabilités à la fois en terme de résultats et de qualité dans et pour l'ensemble de nos projets.
- **Esprit d'équipe** : Le tout est plus que la somme des parties qui le composent. Mettre le groupe en avant, faire primer l'intérêt collectif par rapport à l'intérêt individuel, être solidaire dans les succès comme dans les difficultés sont autant d'éléments clefs dans la construction et l'évolution d'un groupe aussi varié que le nôtre.
- **Entrepreneuriat** : La création de valeur, l'innovation, le sens du client sont les caractéristiques de la dimension entrepreneuriale. Elles valident à la fois l'adéquation de la proposition de valeur du groupe aux besoins du marché et garantissent également son adaptation et son bon développement face à une évolutivité croissante et constante.
- **Transparence** : Composée des dimensions d'honnêteté, de clarté, de communication ouverte et fiable, cette valeur a pour objectif d'éclairer l'ensemble des collaborateurs du groupe sur le pourquoi des actions menées ainsi que sur les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs préalablement définis. Elle permet de créer le climat de confiance nécessaire à la participation de tous au projet de l'entreprise.

### COMITE D'AUDIT :

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en place, à compter du 1er septembre 2009, un Comité d'audit chargé du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Plus particulièrement, le Comité assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Ce comité est chargé du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Plus particulièrement, il assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit est composé de 3 membres :

- Monsieur Roland Fitoussi,
- Monsieur Hervé de Beublain,
- Monsieur Nicolas Rebours.

Le Comité d'audit s'est réuni 2 fois en 2015 et le taux de participation de ses membres a été de 80%.

### COMITE STRATEGIQUE :

Lors de sa réunion du 8 février 2012, le Conseil d'administration a décidé de créer un comité stratégique, composé de trois membres (deux administrateurs et le directeur général).

Ce comité a pour mission d'étudier la stratégie de la société que le Président et les Directeurs Généraux et/ou Délégués souhaitent mettre en œuvre, notamment dans le domaine des investissements et de la revue des activités actuelles du groupe.

Le Comité stratégique s'est réuni 12 fois en 2015 et le taux de participation de ses membres a été de 100%.

## COMITE DES REMUNERATIONS :

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et notamment la fixation annuelle de leur rémunération proportionnelle, ainsi que toute attribution gratuite d'actions, est examinée et décidée par le Conseil d'administration en fonction du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée avec pour objectif de retenir et motiver les dirigeants de l'entreprise jugés performants.

Le Conseil d'administration a décidé, le 8 novembre 2011, la constitution d'un Comité des rémunérations dont la mission est de formuler des recommandations sur la rémunération des mandataires sociaux et de la direction générale.

Messieurs Bernard Jacou et Hervé de Beublain, administrateurs indépendants, ont été désignés membres de ce comité. Le Comité des rémunérations s'est réuni 2 fois en 2015 et le taux de participation de ses membres a été de 80%.

Les Comités ont un rôle strictement consultatif. Ils agissent sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration. Ils rendent compte de leurs missions au Conseil d'administration, lequel apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux avis présentés.

## 1.4. ORGANES CONSULTATIFS DU PERSONNEL :

### 1.4.1 INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

#### - AU SEIN DE L'UES SQLI :

Les sociétés SQLI, EOZEN France, WAX INTERACTIVE, WAX INTERACTIVE LILLE et ECOMMERCE4U ont mis en place une unité économique et sociale (l'UES SQLI).

Les dernières élections des représentants du personnel ont eu lieu au mois de novembre 2015.

L'UES SQLI comprend :

- 20 **délégués du personnel** dont :
  - 9 membres titulaires et 9 membres suppléants au sein du collège Ingénieurs et Cadres,
  - 1 membre titulaire et 1 membre suppléant au sein du collège Ouvriers et Employés.
- 16 membres du **comité d'entreprise** dont 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.



Un **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** a également été mis en place au sein de l'UES SQLI. Ce comité est composé de 6 membres.

#### 1.4.2 SYNDICAT REPRESENTATIF AU SEIN DE L'UES SQLI

:

Un syndicat représentatif est présent au sein de l'UES SQLI. Il s'agit de la CFE-CGC.

Lors du 1<sup>er</sup> tour des dernières élections professionnelles, ce syndicat a obtenu l'audience de 92,81% des suffrages.



## II. RESPONSABILITE SOCIALE

Les informations présentées dans la partie suivante concernent :

- les entités françaises du Groupe SQLI regroupées dans le cadre d'une Unité Economique et Sociale (UES) qui intègrent les sociétés : SQLI, Eozen France, Wax Interactive, Wax Interactive Lille, Ecommerce4u,
- la société ASTON INSTITUT, filiale française du Groupe SQLI,
- les filiales étrangères du Groupe SQLI, à savoir : SQLI SUISSE, SQLI MAROC, SQLI BELGIUM, WAX (Belgique), SQLI SA (Luxembourg), SQLI LUXEMBOURG SA. A noter que notre succursale hollandaise (SQLI Nederland) ne compte aucun salarié.

### 2.1. EMPLOI

#### 2.1.1 STRUCTURE DES EFFECTIFS :

Au 31 décembre 2015, l'effectif de l'UES SQLI s'élève à 1 368 salariés.

- REPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE :

+ AU SEIN DE L'UES SQLI :

➤ SQLI :

| Catégories       | Femmes |       | Hommes |     | Femmes                                      | Hommes                                      |
|------------------|--------|-------|--------|-----|---|---|
|                  | Nombre | %     | Nombre | %   | % par catégorie par rapport au total femmes | % par catégorie par rapport au total hommes |
| <b>Cadres</b>    | 265    | 20,5% | 922    | 71% | 85%   | 93,5%                                       |
| <b>Employés</b>  | 44     | 3,5%  | 62     | 5%  | 14%   | 6%  |
| <b>Apprentis</b> | 2      | 0%    | 4      | 0%  | 1%  | 0,5%  |
| <b>Total</b>     | 311    | 24%   | 988    | 76% | 100%  | 100%  |

Au 31 décembre 2015, les femmes représentent 24% de l'effectif de la société SQLI contre 76% pour les hommes.



➤ **WAX INTERACTIVE :**

| Catégories       | Femmes |     | Hommes |     | Femmes                                      | Hommes                                      |
|------------------|--------|-----|--------|-----|---|---|
|                  | Nombre | %   | Nombre | %   | % par catégorie par rapport au total femmes | % par catégorie par rapport au total hommes |
| <b>Cadres</b>    | 13     | 27% | 31     | 63% | 81%   | 94%   |
| <b>Employés</b>  | 3      | 6%  | 2      | 4%  | 19%   | 6%  |
| <b>Apprentis</b> | 0      | 0%  | 0      | 0%  | 0%  | 0%  |
| <b>Total</b>     | 16     | 33% | 33     | 67% | 100%  | 100%  |

Au 31 décembre 2015, les femmes représentent 33% de l'effectif de la société WAX INTERACTIVE contre 67% pour les hommes.

➤ **WAX INTERACTIVE LILLE :**

| Catégories       | Femmes |     | Hommes |     | Femmes                                      | Hommes                                      |
|------------------|--------|-----|--------|-----|---|---|
|                  | Nombre | %   | Nombre | %   | % par catégorie par rapport au total femmes | % par catégorie par rapport au total hommes |
| <b>Cadres</b>    | 4      | 20% | 5      | 25% | 40%   | 50%   |
| <b>Employés</b>  | 6      | 30% | 5      | 25% | 60%   | 50%   |
| <b>Apprentis</b> | 0      | 0%  | 0      | 0%  | 0%  | 0%  |
| <b>Total</b>     | 10     | 50% | 10     | 50% | 100%  | 100%  |

Au 31 décembre 2015, les femmes représentent 50% de l'effectif total de la société WAX INTERACTIVE LILLE contre 50% pour les hommes.

➤ **ECOMMERCE4U et EOZEN FRANCE :**

Les sociétés ECOMMERCE4U et EOZEN FRANCE ne comptent aucun collaborateur au 31 décembre 2015.

➤ **TOTAL DE L'UES SQLI :**

| Catégories | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes |
|------------|--------|--------|--------|--------|
|------------|--------|--------|--------|--------|



|                  | Femmes |     | Hommes |     | % par catégorie par rapport au total femmes | % par catégorie par rapport au total hommes |
|------------------|--------|-----|--------|-----|---|---|
|                  | Nombre | %   | Nombre | %   |   |   |
| <b>Cadres</b>    | 282    | 21% | 958    | 70% | 83,5%                                       | 93%   |
| <b>Employés</b>  | 53     | 4%  | 69     | 5%  | 16%   | 7%  |
| <b>Apprentis</b> | 2      | 0%  | 4      | 0%  | 0,5%  | 0%  |
| <b>Total</b>     | 337    | 25% | 1031   | 75% | 100%  | 100%  |

Au 31 décembre 2015, les femmes représentent 25% de l'effectif total de l'UES SQLI contre 75% pour les hommes.

+ AU SEIN DE LA SOCIETE ASTON INSTITUT :

**ASTON INSTITUT :**

| Catégories       | Femmes |     | Hommes |     | % par catégorie par rapport au total femmes | % par catégorie par rapport au total hommes |
|------------------|--------|-----|--------|-----|---|---|
|                  | Nombre | %   | Nombre | %   |   |   |
| <b>Cadres</b>    | 6      | 33% | 5      | 28% | 50%   | 83%   |
| <b>Employés</b>  | 6      | 33% | 1      | 6%  | 50%   | 17%   |
| <b>Apprentis</b> | 0      | 0%  | 0      | 0%  | 0%  | 0%  |
| <b>Total</b>     | 12     | 66% | 6      | 34% | 100%  | 100%  |

Au 31 décembre 2015, les femmes représentent 66% de l'effectif total de la société ASTON INSTITUT contre 34% pour les hommes.

+ AU SEIN DES FILIALES ETRANGERES DU GROUPE SQLI :

**SQLI SUISSE :**

| Catégories       | Femmes |    | Hommes |     | % par catégorie par rapport au total femmes | % par catégorie par rapport au total hommes |
|------------------|--------|----|--------|-----|---|---|
|                  | Nombre | %  | Nombre | %   |   |   |
| <b>Cadres</b>    | 2      | 2% | 12     | 14% | 20%   | 15%   |
| <b>Employés</b>  | 7      | 8% | 66     | 74% | 70%   | 84%   |
| <b>Apprentis</b> | 1      | 1% | 1      | 1%  | 10%   | 1%  |



|              |    |     |    |     |      |      |
|--------------|----|-----|----|-----|------|------|
| <b>Total</b> | 10 | 11% | 79 | 89% | 100% | 100% |
|--------------|----|-----|----|-----|------|------|

Au 31 décembre 2015, les femmes représentent 11% de l'effectif total de la société SQLI SUISSE contre 89% pour les hommes.

## SQLI MAROC :

| Catégories       | Femmes |     | Hommes |     | Femmes                                      | Hommes                                      |
|------------------|--------|-----|--------|-----|---|---|
|                  | Nombre | %   | Nombre | %   | % par catégorie par rapport au total femmes | % par catégorie par rapport au total hommes |
| <b>Cadres</b>    | 92     | 30% | 220    | 70% | 98%   | 97%   |
| <b>Employés</b>  | 1      | 0%  | 1      | 0%  | 1%  | 0%  |
| <b>Apprentis</b> | 0      | 0%  | 0      | 0%  | 1%  | 3%  |
| <b>Total</b>     | 93     | 30% | 221    | 70% | 100%  | 100%  |

Au 31 décembre 2015, les femmes représentent 30% de l'effectif total de la société SQLI MAROC contre 70% pour les hommes.

## SQLI BELGIUM :

| Catégories       | Femmes |     | Hommes |     | Femmes                                      | Hommes                                      |
|------------------|--------|-----|--------|-----|---|---|
|                  | Nombre | %   | Nombre | %   | % par catégorie par rapport au total femmes | % par catégorie par rapport au total hommes |
| <b>Cadres</b>    | 2      | 3%  | 1      | 2%  | 17%   | 2%  |
| <b>Employés</b>  | 10     | 18% | 43     | 77% | 83%   | 98%   |
| <b>Apprentis</b> | 0      | /   | 0      | /   | /   | /   |
| <b>Total</b>     | 12     | 21% | 44     | 79% | 100%  | 100%  |

Au 31 décembre 2015, les femmes représentent 21% de l'effectif total de la société SQLI BELGIUM contre 79% pour les hommes.

## WAX (Belgique) :

| Catégories | Femmes |   | Hommes |   | Femmes                                      | Hommes                                      |
|------------|--------|---|--------|---|---|---|
|            | Nombre | % | Nombre | % | % par catégorie par rapport au total femmes | % par catégorie par rapport au total hommes |

|                  |   |     |    |     |      |      |
|------------------|---|-----|----|-----|------|------|
| <b>Cadres</b>    | 2 | 4%  | 2  | 11% | 40%  | 15%  |
| <b>Employés</b>  | 3 | 17% | 11 | 61% | 60%  | 85%  |
| <b>Apprentis</b> | 0 | /   | 0  | /   | /    | /    |
| <b>Total</b>     | 5 | 28% | 13 | 72% | 100% | 100% |

Au 31 décembre 2015, les femmes représentent 28% de l'effectif total de la société WAX contre 73% pour les hommes.

## SQLI SA (Luxembourg) :

| Catégories       | Femmes |     | Hommes |     | Femmes                                      | Hommes                                      |
|------------------|--------|-----|--------|-----|---|---|
|                  | Nombre | %   | Nombre | %   | % par catégorie par rapport au total femmes | % par catégorie par rapport au total hommes |
| <b>Cadres</b>    | 0      | /   | 2      | 29% | /   | 33%   |
| <b>Employés</b>  | 1      | 14% | 4      | 57% | 100%  | 67%   |
| <b>Apprentis</b> | 0      | /   | 0      | /   | /   | /   |
| <b>Total</b>     | 1      | 14% | 6      | 86% | 100%  | 100%  |

Au 31 décembre 2015, les femmes représentent 14% de l'effectif total de la société SQLI SA contre 86% pour les hommes.

## SQLI LUXEMBOURG SA :

| Catégories       | Femmes |   | Hommes |   | Femmes                                      | Hommes                                      |
|------------------|--------|---|--------|---|---|---|
|                  | Nombre | % | Nombre | % | % par catégorie par rapport au total femmes | % par catégorie par rapport au total hommes |
| <b>Cadres</b>    | 0      | / | 0      | / | /   | /   |
| <b>Employés</b>  | 0      | / | 0      | / | /   | /   |
| <b>Apprentis</b> | 0      | / | 0      | / | /   | /   |
| <b>Total</b>     | 0      | / | 0      | / | /   | /   |

Au 31 décembre 2015, la société SQLI Luxembourg SA ne compte plus aucun salarié.



Cette présence masculine importante au sein des sociétés du Groupe SQLI s'explique essentiellement par des motifs objectifs tels que :

- l'aspect technique des principaux métiers proposés au sein de l'entreprise,
- la proportion plus importante d'hommes issus des filières de formation initiale conduisant aux métiers de l'ingénierie et de l'informatique.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, l'UES SQLI s'efforce activement à féminiser ses effectifs.

L'UES SQLI s'est notamment fixée un objectif de 25% de femmes cadre au 31 décembre 2016.

En outre, par le biais de l'accord d'égalité homme femme conclu le 30 décembre 2011 avec les organisations syndicales représentatives au sein de l'UES, la société SQLI a renforcé sa politique en faveur de l'égalité professionnelle et s'est engagée à prendre diverses mesures concrètes afin de favoriser la féminisation des effectifs. Un nouvel accord portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été négocié et signé en date du 11 mars 2016. Dans le cadre de ce nouvel accord, l'UES SQLI a souhaité non seulement pérenniser les actions engagées sous l'égide de l'ancien accord mais également mettre à profit l'expérience acquise afin de renforcer les mesures en faveur de l'égalité professionnelle.

**- REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE :**

**+ AU SEIN DE L'UES SQLI :**

**➤ SQLI :**

| Âge                      | Moins de 25 ans | Entre 25 et 30 ans | Entre 30 et 35 ans | Entre 35 et 40 ans | Entre 40 et 45 ans | Entre 45 et 50 ans | Entre 50 et 55 ans | Entre 55 et 60 ans | Entre 60 et 65 ans | Plus de 65 ans |
|--------------------------|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Nombre de collaborateurs | 98              | 259                | 317                | 256                | 211                | 83                 | 54                 | 17                 | 4                  | 0              |



|   |      |     |       |     |     |      |    |    |      |    |
|---|------|-----|-------|-----|-----|------|----|----|------|----|
| % | 7,5% | 20% | 24,5% | 20% | 16% | 6,5% | 4% | 1% | 0,5% | 0% |
|---|------|-----|-------|-----|-----|------|----|----|------|----|

64,5% des salariés de SQLI sont âgés entre 25 et 40 ans et 28% sont âgés de plus de 40 ans.

➤ **WAX INTERACTIVE :**

| Âge                      | Moins de 25 ans | Entre 25 et 30 ans | Entre 30 et 35 ans | Entre 35 et 40 ans | Entre 40 et 45 ans | Entre 45 et 50 ans | Entre 50 et 55 ans | Entre 55 et 60 ans | Entre 60 et 65 ans | Plus de 65 ans |
|--------------------------|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Nombre de collaborateurs | 4               | 8                  | 17                 | 13                 | 2                  | 2                  | 2                  | 1                  | 0                  | 0              |
| %                        | 8%              | 16%                | 35%                | 27%                | 4%                 | 4%                 | 4%                 | 2%                 | 0%                 | 0%             |

78% des salariés de WAX INTERACTIVE sont âgés entre 25 et 40 ans et 14% sont âgés de plus de 40 ans.

➤ **WAX INTERACTIVE LILLE :**

| Âge                      | Moins de 25 ans | Entre 25 et 30 ans | Entre 30 et 35 ans | Entre 35 et 40 ans | Entre 40 et 45 ans | Entre 45 et 50 ans | Entre 50 et 55 ans | Entre 55 et 60 ans | Entre 60 et 65 ans | Plus de 65 ans |
|--------------------------|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Nombre de collaborateurs | 4               | 5                  | 6                  | 3                  | 1                  | 0                  | 0                  | 1                  | 0                  | 0              |
| %                        | 20%             | 25%                | 30%                | 15%                | 5%                 | 0%                 | 0%                 | 5%                 | 0%                 | 0%             |

70% des salariés de WAX INTERACTIVE LILLE sont âgés entre 25 et 40 ans et 10% sont âgés de plus de 40 ans.

➤ **ECOMMERCE4U et EOZEN FRANCE :**

Les sociétés ECOMMERCE4U et EOZEN FRANCE ne comptent aucun collaborateur au 31 décembre 2015.

➤ **TOTAL DE L'UES SQLI :**

Au 31 décembre 2015, l'effectif de l'UES SQLI se répartit par âge comme suit :

| Âge | Moins de 25 ans | Entre 25 et 30 ans | Entre 30 et 35 ans | Entre 35 et 40 ans | Entre 40 et 45 ans | Entre 45 et 50 ans | Entre 50 et 55 ans | Entre 55 et 60 ans | Entre 60 et 65 ans | Plus de 65 ans |
|-----|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
|-----|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|



|                                 |     |     |     |     |     |    |    |    |    |    |
|---------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|----|----|----|----|----|
| <b>Nombre de collaborateurs</b> | 106 | 272 | 340 | 272 | 214 | 85 | 56 | 19 | 4  | 0  |
| <b>%</b>                        | 8%  | 20% | 25% | 20% | 16% | 6% | 4% | 1% | 0% | 0% |

Ainsi, 65% des salariés de l'UES SQLI sont âgés entre 25 et 40 ans et 27% sont âgés de plus de 40 ans.

L'UES SQLI s'est engagée, via son accord d'entreprise portant sur le contrat de génération, à mener une réelle politique de gestion des séniors.

A cet effet, l'UES SQLI s'attache particulièrement à respecter les mesures prises dans le cadre de son accord d'entreprise, à savoir :

- Maintenir dans l'emploi les salariés âgés de 55 ans et plus,
- Anticiper l'évolution des carrières professionnelles,
- Anticiper les fins de carrière et permettre une transition entre activité et retraite,
- Favoriser la transmission des savoirs et des compétences et développer le tutorat.

**+ AU SEIN DE LA SOCIETE ASTON INSTITUT :**

| <b>Âge</b>                      | <b>Moins de 25 ans</b> | <b>Entre 25 et 30 ans</b> | <b>Entre 30 et 35 ans</b> | <b>Entre 35 et 40 ans</b> | <b>Entre 40 et 45 ans</b> | <b>Entre 45 et 50 ans</b> | <b>Entre 50 et 55 ans</b> | <b>Entre 55 et 60 ans</b> | <b>Entre 60 et 65 ans</b> | <b>Plus de 65 ans</b> |
|---------------------------------|------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------|
| <b>Nombre de collaborateurs</b> | 0                      | 5                         | 4                         | 3                         | 4                         | 1                         | 0                         | 1                         | 0                         | 0                     |
| <b>%</b>                        | 0%                     | 28%                       | 22%                       | 17%                       | 22%                       | 5,5%                      | 0%                        | 5,5%                      | 0%                        | 0%                    |

Au 31 décembre 2015, 67% des salariés de la société Aston Institut sont âgés entre 25 et 40 ans et 33% sont âgés de plus de 40 ans.

**+ AU SEIN DES FILIALES ETRANGERES DU GROUPE SQLI :**

**SQLI SUISSE :**



| Âge                      | Moins de 25 ans | Entre 25 et 30 ans | Entre 30 et 35 ans | Entre 35 et 40 ans | Entre 40 et 45 ans | Entre 45 et 50 ans | Entre 50 et 55 ans | Entre 55 et 60 ans | Entre 60 et 65 ans | Plus de 65 ans |
|--------------------------|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Nombre de collaborateurs | 5               | 10                 | 23                 | 20                 | 17                 | 9                  | 4                  | 1                  | 0                  | 0              |
| %                        | 6%              | 11%                | 26%                | 22%                | 19%                | 10%                | 5%                 | 1%                 | -                  | -              |

Au 31 décembre 2015, 6% des salariés de la société SQLI SUISSE sont âgés de moins de 25 ans, 59% sont âgés entre 25 et 40 ans et 35% sont âgés de plus de 40 ans.

#### SQLI MAROC :

| Âge                      | Moins de 25 ans | Entre 25 et 30 ans | Entre 30 et 35 ans | Entre 35 et 40 ans | Entre 40 et 45 ans | Entre 45 et 50 ans | Entre 50 et 55 ans | Entre 55 et 60 ans | Entre 60 et 65 ans | Plus de 65 ans |
|--------------------------|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Nombre de collaborateurs | 42              | 157                | 82                 | 23                 | 4                  | 4                  | 1                  | 1                  | 0                  | 0              |
| %                        | 13,5%           | 50%                | 26%                | 7,5%               | 1%                 | 1%                 | 0,5%               | 0,5%               | 0%                 | 0%             |

Au 31 décembre 2015, 13,5% des salariés de la société SQLI MAROC sont âgés de moins de 25 ans, 83,5% sont âgés entre 25 et 40 ans et 3% sont âgés de plus de 40 ans.

#### SQLI BELGIUM :

| Âge                      | Moins de 25 ans | Entre 25 et 30 ans | Entre 30 et 35 ans | Entre 35 et 40 ans | Entre 40 et 45 ans | Entre 45 et 50 ans | Entre 50 et 55 ans | Entre 55 et 60 ans | Entre 60 et 65 ans | Plus de 65 ans |
|--------------------------|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Nombre de collaborateurs | 7               | 16                 | 17                 | 5                  | 7                  | 1                  | 2                  | 1                  | 0                  | 0              |
| %                        | 12,5%           | 28,5%              | 30%                | 9%                 | 12,5%              | 2%                 | 3,5%               | 2%                 | /                  | /              |

Au 31 décembre 2015, 12,5% des salariés de la société SQLI BELGIUM sont âgés de moins de 25 ans, 67,5% sont âgés entre 25 et 40 ans et 20% sont âgés de plus de 40 ans.



**WAX (Belgique) :**

| Âge                      | Moins de 25 ans | Entre 25 et 30 ans | Entre 30 et 35 ans | Entre 35 et 40 ans | Entre 40 et 45 ans | Entre 45 et 50 ans | Entre 50 et 55 ans | Entre 55 et 60 ans | Entre 60 et 65 ans | Plus de 65 ans |
|--------------------------|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Nombre de collaborateurs | 5               | 5                  | 4                  | 2                  | 1                  | 0                  | 1                  | 0                  | 0                  | 0              |
| %                        | 23%             | 23%                | 22%                | 9%                 | 5%                 | /                  | 4%                 | /                  | /                  | /              |

Au 31 décembre 2015, 23% des salariés de la société WAX (BELGIQUE) sont âgés de moins de 25 ans, 54% sont âgés entre 25 et 40 ans et 9% sont âgés de plus de 40 ans.

**SQLI SA (Luxembourg) :**

| Âge                      | Moins de 25 ans | Entre 25 et 30 ans | Entre 30 et 35 ans | Entre 35 et 40 ans | Entre 40 et 45 ans | Entre 45 et 50 ans | Entre 50 et 55 ans | Entre 55 et 60 ans | Entre 60 et 65 ans | Plus de 65 ans |
|--------------------------|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Nombre de collaborateurs | 0               | 2                  | 2                  | 1                  | 1                  | 0                  | 1                  | 0                  | 0                  | 0              |
| %                        | /               | 29%                | 29%                | 14%                | 14%                | /                  | 14%                | /                  | /                  | /              |

Au 31 décembre 2015, 43% des salariés de la société SQLI SA sont âgés entre 30 et 40 ans et 28% sont âgés de plus de 40 ans.

**SQLI LUXEMBOURG SA :**

| Âge                      | Moins de 25 ans | Entre 25 et 30 ans | Entre 30 et 35 ans | Entre 35 et 40 ans | Entre 40 et 45 ans | Entre 45 et 50 ans | Entre 50 et 55 ans | Entre 55 et 60 ans | Entre 60 et 65 ans | Plus de 65 ans |
|--------------------------|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Nombre de collaborateurs | /               | /                  | /                  | /                  | /                  | /                  | /                  | /                  | /                  | /              |
| %                        | /               | /                  | /                  | /                  | /                  | /                  | /                  | /                  | /                  | /              |



- REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE :

+ AU SEIN DE L'UES SQLI :

| UES SQLI    | EFFECTIFS AU 31/12/2015 |                               |                                     |                           |                                |
|-------------|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
|             | Etablissements SQLI     | Etablissement WAX INTERACTIVE | Etablissement WAX INTERACTIVE LILLE | Etablissement ECOMMERCE4U | Etablissement EOZEN FRANCE (1) |
| Lyon        | 271                     | 0                             | 0                                   | 0                         | 0                              |
| Nantes      | 118                     | 0                             | 0                                   | 0                         | 0                              |
| Saint Denis | 484                     | 46                            | 0                                   | 0                         | 0                              |
| Paris       | 0                       | 3                             | 0                                   | 0                         | 0                              |
| Bordeaux    | 178                     | 0                             | 0                                   | 0                         | 0                              |
| Toulouse    | 203                     | 0                             | 0                                   | 0                         | 0                              |
| Rouen       | 45                      | 0                             | 0                                   | 0                         | 0                              |
| Roubaix     | 0                       | 0                             | 20                                  | 0                         | 0                              |

(1) Suite à la mise en location gérance du fonds de commerce de la société EOZEN auprès de la société SQLI en date du 1 octobre 2014, l'ensemble des contrats de travail des salariés EOZEN ont été transférés à la société SQLI.

+ AU SEIN DE LA SOCIETE ASTON INSTITUT :

|          | EFFECTIFS AU 31/12/2015       |
|----------|-------------------------------|
|          | Etablissements ASTON INSTITUT |
| Boulogne | 10                            |
| Lille    | 3                             |
| Arcueil  | 5                             |



+ AU SEIN DES FILIALES ETRANGERES DU GROUPE SQLI :

| FILIALES<br>ETRANGERES  | EFFECTIFS AU 31/12/2015 |           |
|-------------------------|-------------------------|-----------|
|                         | Etablissements          | Effectifs |
| SQLI SUISSE             | Lausanne                | 50        |
|                         | Genève                  | 39        |
| SQLI MAROC              | Rabat                   | 201       |
|                         | Oujda                   | 108       |
|                         | Casablanca              | 5         |
| SQLI BELGIUM            | Diegem                  | 56        |
| WAX (BELGIQUE)          | Gand                    | 18        |
| SQLI SA<br>(LUXEMBOURG) | Strassen                | 7         |
| SQLI LUXEMBOURG SA      | Strassen                | 0         |

2.1.2 DYNAMIQUE DE L'EMPLOI :

| UES SQLI<br>2015         | Nombre d'embauches |                        |       |
|--------------------------|--------------------|------------------------|-------|
|                          | CDI                | CDD                    | Total |
| SQLI                     | 254                | 41 (dont<br>apprentis) | 295   |
| WAX INTERACTIVE          | 14                 | 2                      | 16    |
| WAX INTERACTIVE<br>LILLE | 10                 | 1                      | 11    |
| ECOMMERCE4U              | 0                  | 0                      | 0     |



|                     |     |    |     |
|---------------------|-----|----|-----|
| <b>EOZEN FRANCE</b> | 0   | 0  | 0   |
| <b>TOTAL</b>        | 278 | 44 | 322 |

Au cours de l'année civile 2015, pour faire face à un turn-over de 28% et renouer avec la croissance organique, l'UES SQLI a enregistré un niveau très important d'embauches avec **plus de 322 recrutements** (dont 278 CDI et 44 CDD).

Cette dynamique témoigne de la forte capacité d'attraction de l'UES SQLI.

Par ailleurs, en 2015, le nombre de licenciements s'élève à 14 pour l'ensemble de l'UES contre 6 l'année précédente.

Les raisons des départs des salariés de l'UES sont détaillées dans le tableau ci-après :

| <b><u>2015</u></b>    | <b>Licenciements</b> | <b>Démissions</b> | <b>Fins de CDD</b> | <b>Fins de période d'essai</b> | <b>Ruptures conventionnelles</b> | <b>Autre cas</b> |
|-----------------------|----------------------|-------------------|--------------------|--------------------------------|----------------------------------|------------------|
| SQLI                  | 14                   | 191               | 25                 | 38                             | 48                               | 6                |
| EOZEN FRANCE          | 0                    | 0                 | 0                  | 0                              | 0                                | 0                |
| WAX INTERACTIVE       | 0                    | 13                | 2                  | 4                              | 7                                | 1                |
| WAX INTERACTIVE LILLE | 0                    | 0                 | 1                  | 2                              | 2                                | 0                |
| ECOMMERCE4U           | 0                    | 0                 | 0                  | 0                              | 0                                | 0                |
| <b>TOTAL</b>          | 14                   | 210               | 28                 | 44                             | 57                               | 7                |

Concernant les autres filiales du Groupe :

**- Nombre d'embauches en 2015 :**

| <b><u>2015</u></b>   | <b>Nombre d'embauches</b> |            |              |
|----------------------|---------------------------|------------|--------------|
|                      | <b>CDI</b>                | <b>CDD</b> | <b>Total</b> |
| ASTON INSTITUT       | 8                         | 0          | 8            |
| SQLI SUISSE          | 22                        | 4          | 26           |
| SQLI MAROC           | 69                        | 13         | 82           |
| SQLI BELGIUM         | 12                        | 0          | 12           |
| WAX (Belgique)       | 0                         | 8          | 8            |
| SQLI SA (Luxembourg) | 2                         | 0          | 2            |
| SQLI LUXEMBOURG SA   | 0                         | 0          | 0            |



- Nombre de départs en 2015 :

| <b>2015</b>          | Licenciements | Démissions | Fins de CDD | Fins de période d'essai | Ruptures conventionnelles | Autre cas |
|----------------------|---------------|------------|-------------|-------------------------|---------------------------|-----------|
| ASTON INSTITUT       | 0             | 2          | 1           | 1                       | 0                         | 1         |
| SQLI SUISSE          | 1             | 18         | 4           | 0                       | 2                         | 1         |
| SQLI MAROC           | 1             | 54         | 4           | 2                       | 4                         | 5         |
| SQLI BELGIUM         | 1             | 26         | 0           | 0                       | 0                         | 0         |
| WAX (Belgique)       | 2             | 3          | 0           | 0                       | 0                         | 0         |
| SQLI SA (Luxembourg) | 1             | 0          | 0           | 0                       | 0                         | 0         |
| SQLI LUXEMBOURG SA   | 0             | 2          | 0           | 0                       | 0                         | 0         |

- Turnover en 2015 :

|                      | Turnover en 2015 |
|----------------------|------------------|
| ASTON INSTITUT       | 45%              |
| SQLI SUISSE          | 29%              |
| SQLI MAROC           | 24%              |
| SQLI BELGIUM         | 48%              |
| WAX (Belgique)       | 22%              |
| SQLI SA (Luxembourg) | 14%              |
| SQLI LUXEMBOURG SA   | 100%             |

Le Groupe SQLI s'attache prioritairement à recruter des salariés sous contrat de travail à durée indéterminée.

Ainsi, l'effectif des différentes sociétés du Groupe SQLI au 31 décembre 2015 se répartit comme suit :

+ AU SEIN DE L'UES SQLI :

➤ SQLI :

| SQLI   | CDI | CDD |
|--------|-----|-----|
| FEMMES | 293 | 18  |



|               |      |    |
|---------------|------|----|
| <b>HOMMES</b> | 954  | 34 |
| <b>TOTAL</b>  | 1247 | 52 |

Au 31 décembre 2015, 96% des salariés de la société SQLI sont en CDI contre 4% en CDD.

➤ **WAX INTERACTIVE :**

| <b>WAX INTERACTIVE</b> | <b>CDI</b> | <b>CDD</b> |
|------------------------|------------|------------|
| <b>FEMMES</b>          | 16         | 0          |
| <b>HOMMES</b>          | 32         | 1          |
| <b>TOTAL</b>           | 48         | 1          |

Au 31 décembre 2015, 98% des salariés de la société SQLI sont en CDI contre 2% en CDD.

➤ **WAX INTERACTIVE LILLE :**

| <b>WAX INTERACTIVE LILLE</b> | <b>CDI</b> | <b>CDD</b> |
|------------------------------|------------|------------|
| <b>FEMMES</b>                | 9          | 1          |
| <b>HOMMES</b>                | 9          | 1          |
| <b>TOTAL</b>                 | 18         | 2          |

Au 31 décembre 2015, 90% des salariés de la société SQLI sont en CDI contre 10% en CDD.

➤ **ECOMMERCE4U et EOZEN FRANCE :**

Les sociétés ECOMMERCE4U et EOZEN FRANCE ne comptent aucun collaborateur au 31 décembre 2015.

➤ **TOTAL DE L'UES SQLI :**

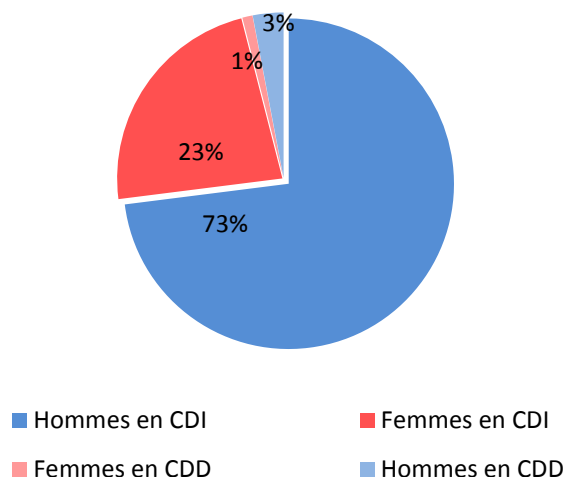
| <b>UES SQLI</b> | <b>CDI</b> | <b>CDD</b> |
|-----------------|------------|------------|
| <b>FEMMES</b>   | 318        | 19         |
| <b>HOMMES</b>   | 995        | 36         |
| <b>TOTAL</b>    | 1313       | 55         |



Dès 2007, Ethifinance, agence indépendante d'évaluation extra-financière spécialisée sur la thématique de responsabilité sociétale des entreprises, relevait dans son rapport : « *SQLI a mis en place des dispositifs permettant d'attirer, de motiver et de fidéliser les collaborateurs, dans des domaines tels que l'environnement de travail, périphériques de rémunération, la participation au capital et le développement des compétences.* »

Ainsi, au 31 décembre 2015, la part des salariés employés en CDI s'élève à 96% contre seulement 4% pour les salariés en CDD.

### Effectifs de l'UES SQLI au 31 décembre 2015



#### + AU SEIN DE LA SOCIETE ASTON INSTITUT :

| ASTON INSTITUT | CDI | CDD |
|----------------|-----|-----|
| FEMMES         | 12  | 0   |
| HOMMES         | 6   | 0   |
| TOTAL          | 18  | 0   |

Au 31 décembre 2015, au sein de la société ASTON INSTITUT, la part des salariés en CDI s'élève à 100%.

#### + AU SEIN DES FILIALES ETRANGERES DU GROUPE SQLI :

##### SQLI SUISSE :

| SQLI SUISSE | CDI | CDD |
|-------------|-----|-----|
| FEMMES      | 9   | 0   |
| HOMMES      | 80  | 0   |
| TOTAL       | 89  | 0   |

Au 31 décembre 2015, 100% des salariés de la société SQLI Suisse sont en CDI.

**SQLI MAROC :**

| SQLI MAROC | CDI | CDD |
|------------|-----|-----|
| FEMMES     | 90  | 3   |
| HOMMES     | 212 | 9   |
| TOTAL      | 302 | 12  |

**SQLI BELGIUM :**

| SQLI BELGIUM | CDI | CDD |
|--------------|-----|-----|
| FEMMES       | 12  | 0   |
| HOMMES       | 44  | 0   |
| TOTAL        | 56  | 0   |

Au 31 décembre 2015, au sein de la société SQLI BELGIUM, 100% des salariés sont employés sous CDI.

**WAX (Belgique) :**

| WAX    | CDI | CDD |
|--------|-----|-----|
| FEMMES | 5   | 0   |
| HOMMES | 13  | 0   |
| TOTAL  | 18  | 0   |

Au 31 décembre 2015, au sein de la société WAX, 100% des salariés sont employés sous CDI.

**SQLI SA (Luxembourg) :**

| SQLI SA | CDI | CDD |
|---------|-----|-----|
| FEMMES  | 1   | 0   |
| HOMMES  | 6   | 0   |
| TOTAL   | 7   | 0   |

Au 31 décembre 2015, au sein de la société SQLI SA 100% des salariés sont employés sous CDI.



**SQLI LUXEMBOURG SA :**

| SQLI LUXEMBOURG SA | CDI | CDD |
|--------------------|-----|-----|
| FEMMES             | 0   | 0   |
| HOMMES             | 0   | 0   |
| TOTAL              | 0   | 0   |

Au 31 décembre 2015, la société SQLI LUXEMBOURG SA ne compte plus aucun salarié.

**2.2. ORGANISATION DU TRAVAIL :**

La plupart des salariés de l'UES sont des cadres qui compte tenu de leurs tâches ne peuvent suivre un horaire prédéfini ou qui bénéficient de la plus grande flexibilité pour organiser leur temps de travail. C'est pourquoi, ils bénéficient respectivement d'une convention de forfait annuel en heures ou en jours de travail.

S'agissant du personnel non cadre de l'UES, ces salariés sont soumis à une durée du travail hebdomadaire de 37,2 heures en moyenne. Sauf circonstances exceptionnelles, ces salariés sont également à même de maîtriser leurs horaires de travail. Par ailleurs, une politique visant à éviter toute mise en œuvre d'heures supplémentaires a été mise en place au sein des établissements de l'UES SQLI.

En 2015, l'UES SQLI compte 48 salariés à temps partiel, soit 3,5% de l'effectif total de l'UES.

| UES SQLI 2015         | Salariés à temps partiel | Salariés à temps plein | % de salariés à temps partiel |
|-----------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------------|
| SQLI                  | 44                       | 1 255                  | 3,5 %                         |
| WAX INTERACTIVE       | 1                        | 48                     | 2%                            |
| WAX INTERACTIVE LILLE | 3                        | 17                     | 15%                           |
| ECOMMERCE4U           | 0                        | 0                      | 0%                            |
| EOZEN FRANCE          | 0                        | 0                      | 0%                            |
| TOTAL                 | 48                       | 1 320                  | 3,5%                          |

Le recours au travail à temps partiel se fait essentiellement à l'initiative des salariés.

Concernant les autres sociétés du Groupe SQLI, le temps de travail des salariés s'organise comme suit :



- Au sein de la société ASTON INSTITUT :

| 2015           | Salariés à temps partiel | Salariés à temps plein | % de salariés à temps partiel |
|----------------|--------------------------|------------------------|-------------------------------|
| ASTON INSTITUT | 0                        | 18                     | 0                             |

- Au sein des filiales étrangères du Groupe SQLI :

| 2015                 | Salariés à temps partiel | Salariés à temps plein | % de salariés à temps partiel |
|----------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------------|
| SQLI SUISSE          | 3                        | 86                     | 3%                            |
| SQLI MAROC           | 0                        | 314                    | 0%                            |
| SQLI BELGIUM         | 7                        | 49                     | 12,5%                         |
| WAX (Belgique)       | 0                        | 18                     | 0%                            |
| SQLI SA (Luxembourg) | 0                        | 7                      | 0%                            |
| SQLI LUXEMBOURG SA   | 0                        | 0                      | 0%                            |

### 2.2.1. SALAIRES ET AVANTAGES AU SEIN DE L'UES SQLI :

L'UES SQLI a mis en place un certain nombre de mesures participant au bien-être de ses salariés.

#### REMUNERATION :

Au 31 décembre 2015, la masse des salaires bruts consolidés de l'UES SQLI s'élève à : 62 298 886 € contre 59 533 112 € au 31 décembre 2014.



Les collaborateurs de l'UES SQLI bénéficient d'un contrat de travail qui définit leurs activités, responsabilités et rémunération (fixe et variable le cas échéant).

La définition des objectifs déclenchant le règlement d'une part de la rémunération variable ainsi que les conditions de versement de cette rémunération variable font l'objet d'un plan de commissionnement annuel.

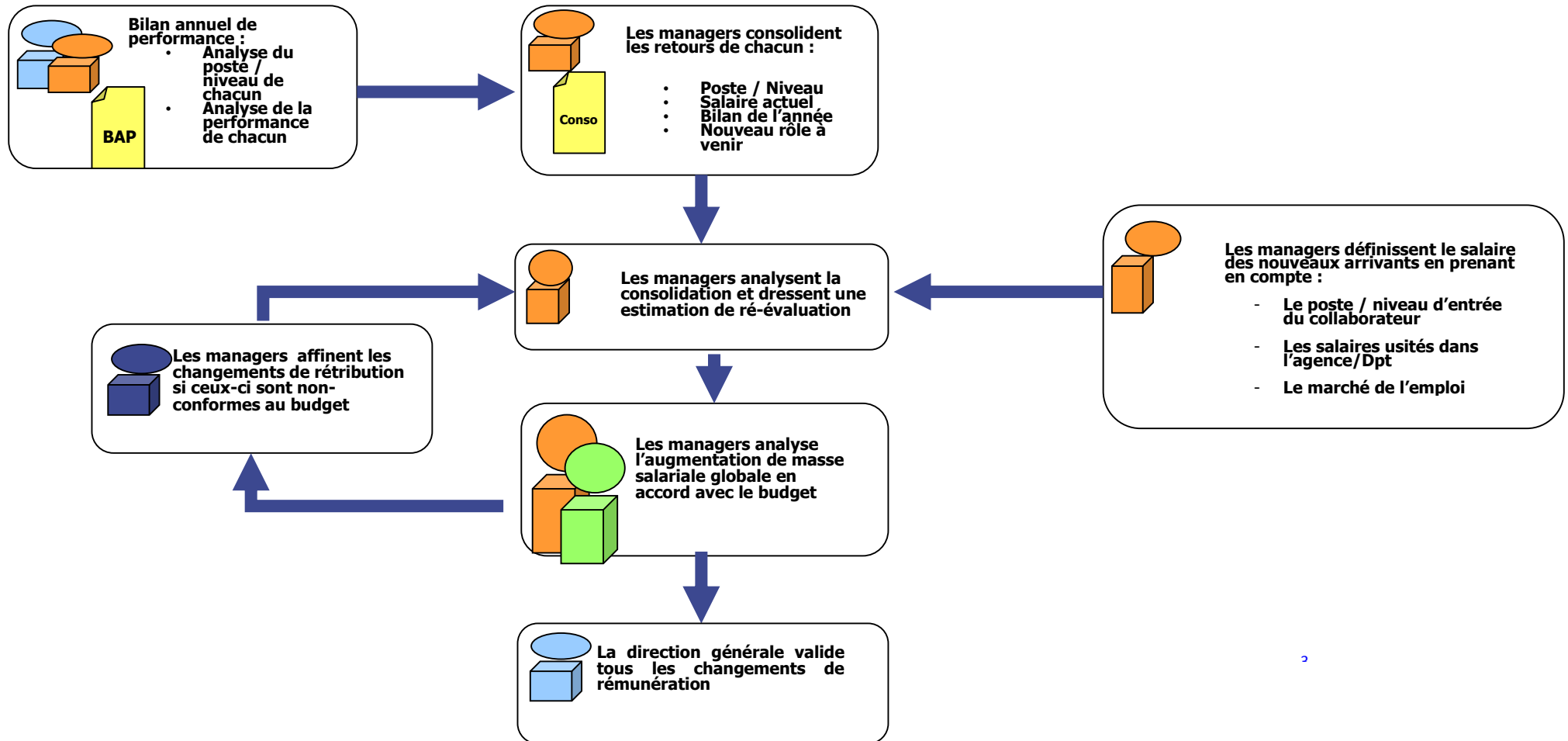
La politique de rémunération de SQLI vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés par le biais de rémunérations motivantes, incitatives et équitables.

A cette fin, les principes directeurs de la politique de rémunération de l'UES SQLI sont les suivants :

- Privilégier le respect de l'équité interne
- Favoriser un sentiment de reconnaissance (mérites / prise en compte des attentes du salarié)
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise.



# PROCESSUS DE RETRIBUTION UES SQLI



**Dès 2007, Ethifinance, agence indépendante d'évaluation extra-financière spécialisée sur la thématique de la responsabilité sociétale des entreprises, relevait dans son rapport : « SQLI a déployé une politique RH dynamique et proactive »**

L'UES SQLI s'est notamment engagée, dans le cadre de son accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre Hommes et Femmes, à :

- garantir un niveau de salaire à l'embauche équivalent entre hommes et femmes, fondé uniquement sur le niveau de formation, d'expérience et de compétence requis pour le poste,
- assurer, lors des révisions périodiques de salaire, l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un même travail ou pour un travail de valeur égale,
- faire bénéficier les salariés absents dans le cadre de la maternité ou du congé parental d'une évolution de leur rémunération correspondant à la moyenne des évolutions individuelles constatées du fait de la performance au travail, les évolutions générales étant intégralement applicables,

▀ POLITIQUE D'ACTIONNARIAT SALARIE :

Dès 2006, le Groupe SQLI a proposé un plan épargne groupe à ses salariés, leur permettant de se constituer, avec son aide, un portefeuille de valeurs mobilières et de bénéficier des avantages fiscaux y afférents.

Souhaitant renforcer le lien avec son personnel en l'associant au succès de l'entreprise, le Groupe SQLI propose par ailleurs chaque année, à ses salariés, la souscription d'actions à des conditions privilégiées (prix de souscription avantageux, abondement du Groupe).

Ainsi, au mois d'octobre 2015, le Groupe a décidé de réserver à ses salariés la souscription d'actions aux conditions privilégiées suivantes :

- Prix de souscription fixé à 21 € par action,
- Abondement de SQLI :
  - Entre 1 € et 1 000 € : 20 % du montant du versement volontaire,
  - Entre 1 001 € et 2 000 € : 15 % du montant du versement volontaire,
  - Au-delà de 2 000 € : Pas d'abondement.

De même, au mois de septembre 2015, le Conseil d'administration de la société SQLI a décidé de procéder à une nouvelle augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 14.000 € par émission de 17.500 actions d'un montant nominal de 0,80 € à souscrire en numéraire.

Cette augmentation de capital était réalisée aux conditions suivantes :

- Prix de souscription fixé à 21 € par action,
- Les versements volontaires bénéficiaient d'un abondement plafonné à 350 euros par collaborateur calculé comme indiqué ci-dessus.

Ainsi, au regard de ces différentes opérations récurrentes, 2,2% du capital et 3% des droits de vote sont détenus par les salariés par le biais du plan d'épargne d'entreprise.

## ▀ AVANTAGES SOCIAUX :

Les salariés de l'UES SQLI bénéficient des avantages sociaux suivants :

- Mutuelle d'entreprise (cotisation 50% employeur et 50% salariés),
- Prévoyance,
- Commission logement pour attribution des aides 1% logement,
- RIE ou tickets restaurants (pris en charge à hauteur de 60% par l'employeur),
- Œuvres sociales proposées par le Comité d'entreprise.

## 2.2.2. RELATIONS SOCIALES :

### ▀ DIALOGUE SOCIAL ET REPRESENTATION DU PERSONNEL :

#### - AU SEIN DE L'UES SQLI :

##### + INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL :

Les salariés de l'UES SQLI sont représentés par un Comité d'entreprise et des délégués du personnel.

Les membres de chacune de ces institutions représentatives du personnel ont été élus lors des élections professionnelles organisées au mois de novembre 2015.

Lors de ces élections, le vote par internet a été mis en place pour la seconde fois au sein de l'UES SQLI, un accord sur le vote électronique ayant été conclu, le 1<sup>er</sup> août 2011, avec les organisations syndicales représentatives au sein de l'UES

##### + COMITE D'ENTREPRISE :

Le **Comité d'entreprise** est composé de 16 membres dont 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Le rôle du Comité d'entreprise est double :

- Il assure l'expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et l'évolution économique et financière de l'entreprise, l'organisation du travail et la formation professionnelle,



- Il gère les œuvres sociales dont le budget est financé par l'UES.

Le Comité d'entreprise se réunit au moins une fois par mois sur convocation de l'employeur. Il est présidé par le Directeur Général de la société SQLI.

### + DELEGUES DU PERSONNEL :

Les **délégués du personnel** sont au nombre de 20, dont :

- 9 membres titulaires et 9 membres suppléants au sein du collège Ingénieurs et Cadres,
- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant au sein du collège Ouvriers et Employés.

Leurs missions consistent à prendre en compte toutes les réclamations individuelles ou collectives des salariés, relatives aux salaires, à l'hygiène et à la sécurité ou aux conventions et accords collectifs et d'en informer la Direction.

L'employeur reçoit les délégués du personnel collectivement au moins une fois par mois.

### + COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL :

L'UES SQLI est également pourvue d'un **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** composé de 6 membres. Les membres de ce comité ont été renouvelés au mois d'avril 2016.

## ▀ BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS AU SEIN DE L'UES SQLI :

### + ACCORD D'ENTREPRISE SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX :

Consciente que l'amélioration de la prévention du stress est un facteur positif qui contribue à une meilleure santé des travailleurs et à une plus grande efficacité de l'entreprise, la société SQLI a, dès l'année 2004, identifié cinq catégories de facteurs constants de mal être du salarié à savoir :

- La nature même du travail et/ ou les caractéristiques mêmes des tâches à accomplir : activités, pénibles, monotones ou répétitives, surcharge ou sous charge de travail, pression temporelle
- L'organisation du travail : absence de contrôle sur la répartition et la planification de ses tâches pour le salarié, imprécision des missions, exigences contradictoires,



mauvaise communication, flux tendu, incompatibilité des horaires de travail avec une vie sociale et familiale, statut précaire, absence d'objectifs,...

- Les relations de travail : manque de soutien de la part des collègues et des supérieurs hiérarchiques, management peu participatif, reconnaissance du travail insuffisante, isolement social ou physique,
- L'environnement physique : bruit, chaleur, humidité, sur occupation des locaux,...
- L'environnement socioéconomique : compétitivité, concurrence nationale et internationale, mauvaise santé économique de l'entreprise,...

En outre, constatant que pour être efficace, il convenait logiquement de donner la priorité aux actions de prévention primaire (actions ciblées sur les causes dans l'organisation) sur les actions de prévention secondaire (actions à destinations des salariés pour « gérer » les situations stressantes) ou tertiaire (actions pour accompagner les salariés en difficultés), la direction du groupe SQLI, a choisi de se doter d'un outil efficient afin de prévenir toute situation de stress au travail. **Il s'agit de People CMM. (PEOPLE Capability Maturity Model).**

Cet outil de gestion des ressources humaines permet de mesurer la maturité d'une entreprise dans sa gestion des Ressources Humaines permettant ainsi une amélioration constante de la communication entre les salariés et leurs relais RH ainsi que de la qualité de l'encadrement des salariés, favorisant ainsi l'épanouissement du salarié au sein de l'environnement professionnel.

Le groupe SQLI s'est récemment doté d'un nouvel outil de gestion des ressources humaines : le **logiciel WingSpan**, lequel sera prochainement mis en place au sein du groupe. Cet outil permettra à SQLI de gérer plus efficacement les performances et carrières de ses salariés, via une approche plus complète et pragmatique des ressources humaines.

Suite à la publication de l'arrêté du 23 avril 2009 portant extension de l'Accord National Interprofessionnel sur le stress au travail, **c'est tout naturellement que la société SQLI a contacté les syndicats représentatifs de l'entreprise afin d'officialiser les pratiques appliquées au sein du groupe dans un accord d'entreprise.**

En effet, **consciente qu'un engagement fort et durable de la direction est la première condition de la démarche de prévention en matière de stress au travail**, la société SQLI souhaite par cet accord formaliser et pérenniser les mesures déjà mises en œuvre au sein du groupe et adopter les mesures appropriées pour prévenir et lutter quotidiennement contre les facteurs de stress persistants.

**Ainsi, un accord d'entreprise sur les risques psychosociaux était signé le 11 mars 2011.**

Cet accord prévoit notamment :



- la mise en place d'une prévention efficace contre les problèmes générés par les facteurs de stress liés au travail,
- l'information et la formation de l'ensemble des acteurs de l'entreprise,
- la lutte contre les problèmes de stress au travail et la promotion de bonnes pratiques, notamment de dialogue dans l'entreprise et dans les modes organisationnels,
- la prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle, vie familiale et personnelle.

### + ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES :

Enfin, l'UES SQLI a signé, en date du 30 décembre 2011, un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. L'UES SQLI a adopté un nouvel accord en date du 11 mars 2016 afin de pérenniser les actions entreprises lors de l'ancien accord et mettre à profit l'expérience acquise en vue de renforcer les mesures en faveur de l'égalité professionnelle.

Dans le cadre de cet accord, l'UES SQLI s'est engagée à agir sur l'ensemble des causes ayant pour origine les inégalités de traitement encore constatées entre hommes et femmes, au travers des thèmes suivants :

- l'embauche,
- la formation,
- la promotion professionnelle,
- la qualification,
- la classification,
- les conditions de travail,
- la rémunération effective,
- l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale,
- l'égalité de niveau de rémunération entre les hommes et les femmes.

Ainsi notamment en matière d'embauche la société SQLI s'est engagée à ce que pour tout poste à pourvoir relatif à l'ingénierie informatique, une candidature féminine soit recherchée.

**Discrimination positive lors du recrutement pour féminiser les effectifs !**

En outre, l'accord précise : « A compétence et qualifications équivalentes entre un candidat et une candidate, priorité sera donnée à la candidate sous réserve d'une appréciation objective prenant en considération les situations particulières d'ordre personnel de tous les candidats. »

**Mise en place de mesures concrètes pour lutter contre le stress**



### + ACCORD D'ENTREPRISE PORTANT SUR LE CONTRAT DE GENERATION :

L'UES SQLI a signé en date du 11 octobre 2013, un accord d'entreprise portant sur le contrat de génération.

Cet accord a pour objectif de :

- Favoriser l'intégration des jeunes au sein de l'UES SQLI et leur permettre d'accéder à un emploi en contrat de travail à durée indéterminée. A cet effet, l'UES SQLI a décidé de mettre en œuvre les mesures suivantes : *organisation d'entretiens de suivi des jeunes, mise en place de tutorats, remise d'un guide d'accueil en vue de faciliter l'intégration des jeunes embauchés, stagiaires et alternants, développement de partenariats avec des écoles et universités, objectifs chiffrés en matière de recrutement des jeunes,*
- Favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés seniors. A ce titre, l'UES SQLI s'est notamment engagée sur les mesures suivantes : *organiser individuellement avec chaque salarié senior un entretien professionnel de deuxième partie de carrière, proposer aux seniors partant à la retraite le maintien d'une activité à temps partiel, développer les compétences et qualifications et l'accès à la formation des seniors, réaliser des bilans de compétence et VAE avec les salariés âgés de 50 ans et plus,*
- Assurer la transmission des savoirs et des compétences entre générations. La transmission des savoirs est assurée par le biais du tutorat. Les salariés expérimentés transmettent des savoirs faire ou des compétences que leur confère leur expérience. Les jeunes diplômés font bénéficier les salariés expérimentés des connaissances qu'ils ont acquises durant leurs études.

Chaque année un suivi de l'accord sera réalisé dans le cadre d'une commission de suivi dédiée.

### + ACCORD SUR L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL :

Afin de se conformer aux dispositions de l'avenant à la Convention collective Syntec du 1er avril 2014, l'UES SQLI a négocié et adopté un nouvel accord sur l'organisation du temps de travail.

Ce nouvel accord annule et remplace les dispositions de l'accord RTT du 8 novembre 2000.

Aux termes de cet accord, les parties signataires ont convenu de la mise en place de six modalités de gestion du temps de travail, à savoir :

- La convention individuelle de forfait jour sans RTT applicable aux cadres dirigeants,



- La convention individuelle de forfait jour avec RTT applicable aux cadres et ingénieurs disposant d'une véritable liberté d'organisation et d'exercice de leur mission,
- La convention de forfait hebdomadaire d'heures supplémentaires : 38 h 30 applicable aux salariés cadres et assimilés ne disposant pas d'une autonomie autorisant le recours au forfait annuel en jours,
- La convention de forfait hebdomadaire d'heures supplémentaires à 39 heures applicable à tous les salariés ne disposant pas d'une autonomie autorisant le recours au forfait annuel en jours et dont l'activité nécessite une telle amplitude de travail,
- La convention de forfait hebdomadaire d'heures supplémentaires à 36h20 pour les salariés cadres et non cadres soumis à un horaire collectif de travail et dont l'activité nécessite une telle amplitude de travail,
- La durée légale de travail applicable aux cadres et aux non cadres soumis à un horaire collectif ne relevant pas des quatre autres régimes.

Dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur la durée effective et l'organisation du temps de travail, un suivi du temps de travail des salariés sera effectué.

Par ailleurs, une commission de suivi, composée de la direction de l'UES SQLI et d'un représentant par organisation syndicale, se réunira chaque année afin de contrôler les conditions d'application de l'accord.

### ▀ COMMUNICATION INTERNE VIA LE RESEAU SOCIAL D'ENTREPRISE :

Le Groupe SQLI s'est doté d'un réseau social d'entreprise : « SQLI Booster ».

Ce dispositif de communication interne permet de faciliter au quotidien la vie des collaborateurs en :

- développant les échanges et le partage d'informations,
- favorisant le travail collaboratif.

### ▀ ENQUETE DE SATISFACTION :

SQLI a souhaité mettre en place une démarche d'amélioration de la qualité de la gestion de ses collaborateurs.

A cet effet, SQLI a lancé au cours du mois de février 2013, une première enquête de satisfaction (« SQLI à votre écoute ») auprès de ses collaborateurs.



Cette enquête en ligne, rigoureusement anonyme et conduite par un prestataire extérieur (People Vox), avait pour finalité de mieux connaître les attentes et perceptions des salariés sur l'entreprise et particulièrement :

- Leurs sources de satisfaction et d'insatisfaction,
- La qualité de vie attendue au travail.

SQLI a, d'ores et déjà, renouvelé cette enquête au mois de janvier 2014 et renouvellera cette enquête chaque année afin de mieux suivre les résultats des actions menées.

Aux termes de l'enquête réalisée en 2013 et sur la base des résultats obtenus, un plan d'actions destiné à améliorer le quotidien des collaborateurs a immédiatement été mis en œuvre.

Dans le cadre de ce plan d'actions, une politique d'amélioration des locaux de travail a notamment été mise en place. A ce titre, SQLI a rénové son établissement situé à Saint-Denis et s'est dotée de nouveaux locaux pour ses établissements de Toulouse et Nantes.

A la suite de cette enquête, a également été mis en place un système de parrainage en vue de faciliter l'intégration des nouveaux embauchés. Un parrain est ainsi chargé d'encadrer et d'assister chaque nouvel embauché tout au long de sa période d'essai.

Enfin, il a été décidé d'améliorer le suivi des collaborateurs envoyés en mission. A cet effet, une fois par mois, un relais RH se rend désormais dans les locaux où le salarié effectue sa mission afin de réaliser avec ce dernier un point sur sa situation.



S'agissant de la seconde enquête menée en janvier 2014, le taux de participation des collaborateurs du groupe SQLI a été légèrement supérieur à celui de l'année précédente et est passé de 55,9% à 58,8 %.

Le taux de satisfaction globale est de 75 %, 14 % des collaborateurs sont insatisfaits et 11% n'ont pas d'avis tranchés.

La comparaison des résultats de ces enquêtes indique une certaine stabilité de la satisfaction des collaborateurs au sein du groupe SQLI à l'exception de deux très légères baisses de satisfaction constatées sur l'intégration des nouveaux collaborateurs et sur la communication au sein de l'entreprise.

En outre, il résulte également de l'analyse des résultats que le management de l'entreprise reste le point fort du Groupe SQLI. L'esprit d'équipe, l'ambiance au travail, les compétences interne sont aussi des éléments de satisfaction clairement identifiés comme tels par les collaborateurs ayant participé à l'enquête.

Toutefois, l'enquête démontre également que les collaborateurs SQLI conservent des attentes fortes en termes de :

- Communication interne
- Politique salariale perçue comme inférieure aux concurrents de SQLI
- Visibilité quant à la gestion des carrières et formations
- Collaboration entre les différentes agences mais également entre les Business Unit de ces agences.

En permanence à l'écoute de ses collaborateurs et soucieuse de leur bien être, SQLI a lancé une nouvelle enquête satisfaction au mois de janvier 2015.

Les résultats de cette enquête mettent en lumière les points positifs suivants : l'intégration des collaborateurs et l'image du Groupe auprès des salariés de moins d'un an d'ancienneté.

Cependant, les collaborateurs estiment que certains points restent à améliorer, à savoir :

- la reconnaissance par le management,
- le déploiement de la politique RH,
- la gestion des carrières,



- la communication inter-métiers / inter-agences.

Afin de répondre aux attentes des collaborateurs, SQLI a mis en œuvre les actions suivantes :

- la mise en œuvre d'un accompagnement au changement est en cours afin de diminuer le sentiment d'insécurité pouvant être perçu lors des réorganisations,
- une meilleure reconnaissance par le management, passant notamment par la réalisation du bilan annuel de performance de l'ensemble des collaborateurs du Groupe,
- la définition du profil du manager SQLI et la mise en place d'une formation réservée aux managers afin de leur donner les outils pour coacher leurs équipes, mettre en place des pratiques managériales, occuper le terrain et motiver,
- la diffusion de communications RH afin d'informer les collaborateurs sur les chantiers mis en place et leur état d'avancement,
- une refonte du référentiel métier,
- la mise en place d'un processus de mobilité interne et une meilleure visibilité des offres,
- l'optimisation de la formation.

### 2.2.3. SANTE ET SECURITE :

L'UES SQLI fait de la santé et de la sécurité de ses salariés une priorité.

De bonnes conditions de travail, la prise en compte des facteurs humains, sont des objectifs permanents au même titre que la performance économique et le respect de l'environnement.

A ce titre, la société SQLI accompagne ponctuellement le comité d'entreprise dans la mise en œuvre d'opérations destinées à promouvoir la sécurité des collaborateurs telles que la distribution d'éthylotests.

Toutefois, la société SQLI est consciente qu'au regard de son secteur d'activité, la prévention contre les risques psychosociaux est sa priorité en matière de santé et de sécurité des travailleurs.

Ainsi, la société a conclu, le 11 mars 2011, avec les organisations syndicales représentatives au sein de l'UES, un accord visant à réduire les facteurs de stress de travail par l'information des différents acteurs de l'entreprise et la promotion de bonnes pratiques organisationnelles et de modes de communication non violents.



▀ ABSENTEISME :

+ AU SEIN DE L'UES SQLI :

Au cours de l'année 2015, les salariés de l'UES SQLI ont été absents 11 850 jours ouvrés, répartis comme suit :

| UES SQLI              | JOURS OUVRES D'ABSENCE EN 2015 |  |                |                       |                    |              |
|-----------------------|--------------------------------|--|----------------|-----------------------|--------------------|--------------|
|                       | POUR MALADIE                   | POUR ACCIDENT DE TRAVAIL/ ACCIDENT DE TRAJET | POUR MATERNITE | POUR CONGES AUTORISES | POUR AUTRES CAUSES | TOTAL        |
| SQLI                  | 6930                           | 232  | 2471           | 682                   | 601                | 10916        |
| WAX INTERACTIVE       | 50                             | 43   | 151            | 25                    | 16                 | 285          |
| WAX INTERACTIVE LILLE | 326                            | 0  | 0              | 15                    | 10                 | 351          |
| ECOMMERCE4U           | 0                              | 0  | 0              | 0                     | 0                  | 0            |
| <b>TOTAL</b>          | <b>7306</b>                    | <b>275</b>                                   | <b>2622</b>    | <b>722</b>            | <b>627</b>         | <b>11552</b> |

+ AU SEIN DE LA SOCIETE ASTON INSTITUT :

Au cours de l'année 2015, les salariés de la société ASTON INSTITUT ont été absents 380 jours ouvrés, répartis comme suit :

|  | JOURS OUVRES D'ABSENCE EN 2015 |
|--|--------------------------------|
|  |                                |



|                | POUR MALADIE | POUR ACCIDENT DE TRAVAIL/ ACCIDENT DE TRAJET | POUR MATERNITE | POUR CONGES AUTORISES | POUR AUTRES CAUSES | TOTAL |
|----------------|--------------|--|----------------|-----------------------|--------------------|-------|
| ASTON INSTITUT | 139          | 0  | 223            | 10                    | 0                  | 372   |

+ AU SEIN DES FILIALES ETRANGERES DU GROUPE SQLI :

|                      | JOURNEES D'ABSENCE EN 2015 |  |                |                       |                    |         |
|----------------------|----------------------------|--|----------------|-----------------------|--------------------|---------|
|                      | POUR MALADIE               | POUR ACCIDENT DE TRAVAIL/ ACCIDENT DE TRAJET | POUR MATERNITE | POUR CONGES AUTORISES | POUR AUTRES CAUSES | TOTAL   |
| SQLI SUISSE          | 179                        | 0  | 0              | 157                   | 49                 | 385     |
| SQLI MAROC           | 1 016                      | 68   | 563            | 519,5                 | 183                | 2 349,5 |
| SQLI BELGIUM         | 328                        | 0  | 0              | 87                    | 0                  | 415     |
| WAX (Belgique)       | 57                         | 2  | 0              | 223                   | 116                | 398     |
| SQLI SA (Luxembourg) | 28                         | 0  | 0              | 2                     | 0                  | 30      |
| SQLI LUXEMBOURG SA   | 0                          | 0  | 0              | 0                     | 0                  | 0       |



ACCIDENTS DU TRAVAIL :

L'UES SQLI et les autres sociétés du Groupe n'utilisent aucun équipement, matériel, machine ou produit soumis à une réglementation particulière.

En raison de son activité essentiellement de bureaux, l'UES SQLI ainsi que les autres filiales du Groupe ne considèrent être exposées à aucun risque professionnel important ou dangereux.

A ce titre, aucune maladie professionnelle n'a été reconnue au cours des cinq dernières années. Toutefois, au sein de l'UES SQLI, la prévention en matière de maladie professionnelle est notamment assurée dans le cadre de l'accord relatif aux risques psychosociaux conclus avec les organisations syndicales représentatives le 11 mars 2011.

RECENSEMENT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AU SEIN DE L'UES SQLI :

| Année | Nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail | Taux de fréquence des accidents du travail | Taux de gravité des accidents du travail |
|-------|--|--|--|
| 2011  | 15   | 5,89%                                      | 0,17%                                    |
| 2012  | 10   | 4,26%                                      | 0,14%                                    |
| 2013  | 14   | 6,70%                                      | 0,05%                                    |
| 2014  | 14   | 6,49%                                      | 0,19%                                    |
| 2015  | 10   | 4,44%                                      | 0,01%                                    |

Au 31 décembre 2015, on dénombre au sein de l'UES SQLI 10 accidents de travail dont 6 accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail contre 14 l'année précédente.



Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt pour 2015 s'élève à 4,44 % et le taux de gravité de ces accidents à 0,01%.

Ces taux sont particulièrement faibles et l'UES SQLI prend toutes les mesures nécessaires pour limiter au maximum la survenance de tels accidents. L'UES SQLI prête notamment une vigilance toute particulière aux accidents survenus au cours des déplacements des salariés.

Aucun accident de travail ou de trajet n'est répertorié au sein de la société Aston Institut pour l'année 2015.

Concernant les filiales étrangères, aucun accident de travail ou de trajet n'a été recensé au sein des sociétés SQLI SUISSE, SQLI BELGIUM, WAX (Belgique), SQLI SA (Luxembourg) et SQLI LUXEMBOURG SA. En revanche, deux accidents de travail ont été constatés en 2015 au sein de la société SQLI MAROC.

### ▀ CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE :

L'UES SQLI est dotée d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail composé de six membres élus en avril 2016.

Ce Comité a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et de veiller l'observation des prescriptions législatives et réglementaires fixées en ces matières.

Un médecin participe régulièrement aux réunions du CHSCT qui ont lieu tous les trois mois sur convocation de l'employeur.

En concertation avec les membres du CHSCT, l'UES SQLI procède chaque année à une évaluation des risques professionnels auxquels les salariés peuvent être exposés.

Sur la base des risques nouvellement constatés, l'UES SQLI met à jour son Document unique d'évaluation des risques professionnels et établit un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Ce programme liste toutes les mesures à mettre en œuvre au cours de l'année, au sein de l'UES, afin de prévenir les risques professionnels.

Par ailleurs, l'UES SQLI fait régulièrement contrôler l'état de santé de ses collaborateurs par des médecins du travail (une première visite médicale a lieu lors de l'embauche du salarié, ensuite ces visites sont renouvelées tous les deux ans).

### ▀ ACCORD SIGNE AU SEIN DE L'UES SQLI AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL :



L'UES SQLI attache une importance particulière à la prévention des risques professionnels liés au stress au travail.

C'est pourquoi, afin de limiter la survenance de tels risques et leurs conséquences sur la santé des salariés, l'UES SQLI a mis en place un certain nombre de mesures adoptées dans le cadre d'un accord d'entreprise.

Les mesures prises par l'UES SQLI portent notamment sur :

- la mise en place d'une prévention efficace contre les problèmes générés par les facteurs de stress liés au travail,
- l'information et la formation de l'ensemble des acteurs de l'entreprise,
- la lutte contre les problèmes de stress au travail et la promotion de bonnes pratiques, notamment de dialogue dans l'entreprise et dans les modes organisationnels pour y faire face,
- la prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle, vie familiale et personnelle.

### RESPECT DES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT :

L'UES SQLI veille scrupuleusement à respecter et à faire respecter les conventions fondamentales de l'OIT.

L'UES SQLI attache une importance particulière à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ces principes et droits sont les suivants :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective,
- l'élimination de toute forme de travail forcée ou obligatoire,
- l'abolition effective du travail des enfants,
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

C'est pourquoi, l'UES SQLI a signé, en date du 27 janvier 2005, une déclaration relative aux droits sociaux fondamentaux, prônant ainsi :

- la liberté d'expression,
- l'entraide et l'esprit d'équipe,
- l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des salariés,
- le respect du rôle des syndicats,
- l'interdiction du travail des enfants,
- l'égalité des chances,
- l'emploi et la formation,
- la qualité dans la gestion des Ressources humaines,



- le respect de l'environnement.

### 2.2.4. PROCESSUS DE RECRUTEMENT ET SUIVI DES SALARIES :

#### ▀ PEOPLE CMM ET WINGSPAN :

Conscient que ses collaborateurs sont sa première richesse, le Groupe SQLI a, dès l'origine, fondé sa performance sur la qualité de sa politique de ressources humaines.

C'est pourquoi, le Groupe a adopté, en 2004, People CMM, l'unique programme de management qui vise une qualité totale dans la gestion des ressources humaines et la pleine satisfaction des collaborateurs.

En effet, il est manifeste qu'afin de prévenir toute situation source de stress pour les salariés, une communication constante doit être assurée avec leurs responsables hiérarchiques (managers et relais RH)

A cette fin, un accompagnement du salarié doit être assuré tout au long de sa présence au sein de la société.

Ainsi, au sein du groupe SQLI des étapes d'accompagnement du salarié ont été mises en place :

- Le salarié bénéficie lors de son arrivée dans le Groupe d'un séminaire d'intégration au cours duquel lui est présenté le Groupe mais aussi le fonctionnement de l'outil de gestion des ressources humaines, PEOPLE CMM.
- L'ensemble des informations pratiques et nécessaires à l'intégration du salarié au sein du Groupe, de son agence et de son équipe se trouve dans le guide du SQLien remis au salarié lors de son entrée dans le Groupe. Ce guide lui permet de connaître l'ensemble des règles de fonctionnement ainsi que les orientations et les objectifs du Groupe.
- En outre, l'utilisation de l'outil de gestion des ressources humaines PEOPLE CMM permet d'assurer un suivi complet du salarié dès son intégration dans l'entreprise, puis au cours de l'exécution de son contrat de travail en mettant à disposition des relais RH, des procédures détaillées pour assurer l'accompagnement du salarié et pour répondre à ces différentes demandes.

Ainsi, People CMM offre aux salariés la possibilité de gérer pro-activement leur carrière. Démarche d'amélioration continue, People CMM tend à atteindre l'excellence dans :

- la communication et les échanges,
- le suivi individuel des collaborateurs et la gestion des carrières,



- la formation et le développement personnel,
- l'intégration de jeunes recrues,
- la politique de rémunération,
- la reconnaissance des performances,
- l'environnement de travail offert aux collaborateurs.

Afin de perfectionner sa politique de ressources humaines, le groupe SQLI a récemment fait l'acquisition d'un nouvel outil de gestion : le logiciel WingSpan, lequel va prochainement remplacer People CMM.

Via la mise en place de ce nouvel outil, le Groupe SQLI entend gérer plus efficacement les performances et carrières de chacun de ses salariés.

A cet effet, le logiciel WingSpan permettra notamment à SQLI de :

- organiser des enquêtes de climat social mettant en évidence les aspects sur lesquels doivent porter les efforts des ressources humaines et du management afin de maintenir un environnement de travail motivant, propice et performant ;
- renforcer le rôle du manager de proximité et faciliter ainsi le dialogue avec les membres de son équipe ;
- pondérer les objectifs en fonction de leur importance : managers et collaborateurs pourront interagir et négocier des accords sur les pondérations et les notations ;
- mettre en place un moyen objectif destiné à planifier les successions en identifiant et en classant automatiquement les meilleurs candidats internes pour un poste donné. Dans ce cadre, seront mises en évidence les compétences à acquérir et à développer chez chacun, permettant de gérer le plan de développement de chaque candidat ;
- accroître la participation aux entretiens individuels, aux évaluations et aux plans de développement ;
- élaborer des décisions équitables, tenant compte des entretiens d'évaluation et des niveaux de rémunération ;
- aligner les individus, les équipes et les managers avec les stratégies de l'organisation ;
- s'assurer que chacun est mesuré selon les mêmes normes et les mêmes objectifs ;
- renforcer l'autonomie, la responsabilisation et l'alignement du manager, du collaborateur et de l'employeur dans le développement de la performance.



### ▀ RELAIS RH :

Les établissements de plus de 50/60 collaborateurs ont mis en place des relais RH afin de préserver un management de proximité. Pour les autres établissements, les managers de département effectuent le suivi individuel de chaque salarié.

La mission du relais RH est d'assurer le suivi RH complet d'un salarié, à savoir :

- Suivi des missions,
- Gestion des entretiens individuels semestriels et annuels intégrant l'évaluation de la performance du collaborateur,
- Suivi de l'évolution de carrière,
- Suivi des actions de formation,
- Relais entre le management et les salariés.

### ▀ BILAN ANNUEL DE PERFORMANCE :

Chaque année, les salariés du Groupe SQLI réalisent avec leur manager un bilan annuel de performance.

Le bilan annuel de performance est une pratique clé du management des ressources humaines de SQLI. Il permet de faire le point sur le travail accompli, fixer de nouveaux objectifs, mieux connaître les attentes et difficultés rencontrées par les salariés.

### ▀ COMITE RH :

Le comité RH est composé de la direction générale, des différents directeurs d'entités, des responsables des départements RH, Formation et Communication.

Son objectif est de traiter les différentes problématiques RH soulevées localement ou liées à une évolution législative et permettre une amélioration continue des conditions de travail des salariés.

A ce titre, le comité RH se réunit mensuellement afin de suivre l'exécution des différents plans d'actions mis en place.



Ainsi, SQLI organise régulièrement au sein de chaque agence des sessions : « Communiquer avec la méthode couleur » à destination de ses salariés.

Cette méthode permet notamment aux collaborateurs de :

- découvrir et comprendre leur type de personnalité,
- comprendre leurs comportements face aux autres,
- identifier leurs points forts à développer pour communiquer avec plus d'impact,
- élargir leur zone de confort relationnel en sachant s'adapter aux différents styles de personnalité.

Par ailleurs, chacun des managers SQLI a suivi la formation « Communic'action », leur permettant d'organiser plus efficacement leur discours et communications.

## FORMATION :

La politique de formation de l'UES SQLI vise avant tout à concilier les besoins de l'entreprise avec les aspirations professionnelles des salariés.

### + NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION :

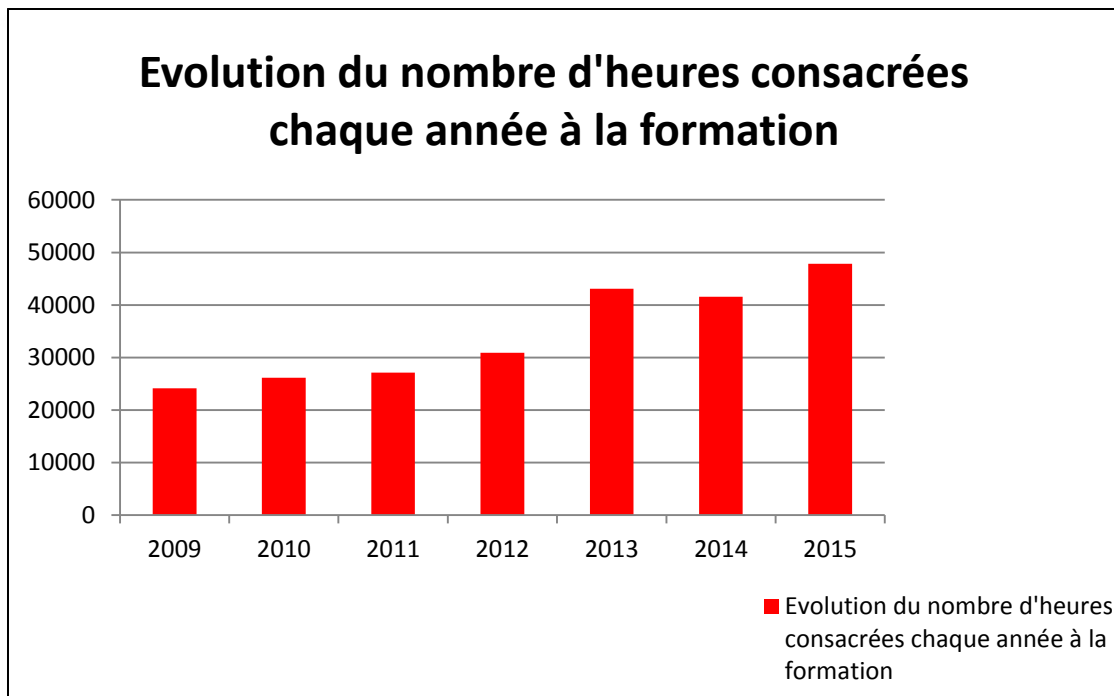
#### - AU SEIN DE L'UES SQLI :

L'UES SQLI met à disposition des salariés le temps et les moyens nécessaires pour consolider leurs connaissances théoriques, à travers des plans de formation adaptés, cursus cours ou véritables certifications techniques.

Le plan de formation défini par l'UES permet aux managers et relais RH de planifier et suivre les actions de formation validées avec les salariés lors des entretiens annuels ou semestriels. Pour chacun des salariés, le plan de formation est l'assurance de la mise en œuvre effective dans l'année des actions de formation validées lors de l'entretien annuel ou semestriel et une garantie de sa progression personnelle.

En 2015, le nombre total d'heures consacrées à la formation était de 47 837 heures contre 41 572 heures en 2014, 43.107 heures en 2013, 30.909,10 heures en 2012, 27.111 heures en 2011, 26.132 heures en 2010 et 24.153 heures en 2009.





Plus particulièrement, en 2015 :

Au sein de l'UES SQLI :



| <b><u>UES SQLI</u></b><br><b><u>2015</u></b> | <b>Nombre d'heures consacrées à la formation externe</b> | <b>Nombre d'heures consacrées à la formation interne</b> | <b>Nombre d'heures consacrées à la formation réglementaire</b> | <b>Nombre d'heures consacrées aux périodes de professionnalisation</b> | <b>Nombre d'heures consacrées aux contrats de professionnalisation</b> |
|--|--|--|--|--|--|
| <b>SQLI</b>                                  | 19 727,30  | 3 660,80   | 42   | 9 037,60   | 13 778   |
| <b>WAX INTERACTIVE</b>                       | 619  | 0  | 7  | 0  | 454  |
| <b>WAX INTERACTIVE LILLE</b>                 | 364  | 0  | 7  | 0  | 140  |
| <b>ECOMMERCE4U</b>                           | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  |
| <b>TOTAL</b>                                 | 20 710,30  | 3 660,80   | 56   | 9 037,60   | 14 372   |

Au sein de la société ASTON INSTITUT :

| <b><u>2015</u></b>    | <b>Nombre d'heures consacrées à la formation externe</b> | <b>Nombre d'heures consacrées à la formation interne</b> | <b>Nombre d'heures consacrées à la formation réglementaire</b> | <b>Nombre d'heures consacrées aux périodes de professionnalisation</b> | <b>Nombre d'heures consacrées aux contrats de professionnalisation</b> |
|-----------------------|--|--|--|--|--|
| <b>ASTON INSTITUT</b> | 56   | 210  | 0  | 206  | 2 814,50   |



Pour 2016, la Direction de SQLI a souhaité suivre les recommandations du SYNTEC et a donc proposé pour validation au comité d'entreprise un plan de formation fondé sur les axes stratégiques prioritaires suivants :

- Sécuriser les parcours professionnels des salariés de la branche, des jeunes diplômés et des demandeurs d'emploi
- Développer l'accès des salariés à des actions de formation professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation de l'entreprise, tout en préservant la liberté de choix de l'entreprise
- Favoriser la personnalisation des parcours de formation et le recours aux nouvelles technologies éducatives/Répondre aux besoins régionaux).

Ainsi, le plan de formation 2016 adopté par le comité d'entreprise a mis l'accent sur les points suivants :

- Le management par les processus (Six Sigma, Lean, agilité,,etc...)
- La standardisation (ITIL, etc...)
- Les fonctions commerciales
- Les évolutions techniques des métiers du Numérique ( l'e-commerce, digital Marketing)
- La formation au management (profil du manager SQLI, formation au recrutement, au BAP, formation comportementale, ...),
- La maîtrise des langues étrangères (anglais)
- La gestion et la conduite de projet
- La Gestion des contrats et des engagements

En 2015, il a été convenu que l'effectif total prévisionnel qui bénéficiera de formations en 2016 sera de :

- Au sein de l'UES SQLI : 650 personnes dont 450 hommes et 200 femmes,
- Au sein de ASTON INSTITUT : 3 personnes dont 2 hommes et 1 femme.

La masse salariale prévisionnelle prise en considération pour le calcul des conditions financières d'exécution du plan de formation 2016 est de 62 298 886 Euros de sorte que les contributions prévisionnelles seraient calculées comme suit :

| <b>Plan de Formation</b>                      | <b>MONTANT</b> |
|---|----------------|
| <b>dont contribution SYNTEC (0,225%)</b>      |                |
| 0,9 % de la masse salariale – Assujetti à TVA | 560 690 Euros  |
| <b>CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ET CPF</b> | <b>MONTANT</b> |
| 0,5 % de la masse salariale – Assujetti à TVA | 311 494 Euros  |



|   |                |
|---|----------------|
| <b>CONGES INDIVIDUELS DE FORMATION</b>        | <b>MONTANT</b> |
| 0,2 % de la masse salariale – Assujetti à TVA | 124 598 Euros  |

Par ailleurs, afin de favoriser l'évolution professionnelle de ses collaborateurs, SQLI a mis en place, fin 2011, une cellule spécifiquement dédiée à la formation.

Les missions assurées par ce nouveau Département Formation visent notamment à :

- centraliser les besoins et des demandes de formations de l'ensemble du personnel,
- élaborer un plan de formation annuel,
- optimiser le budget formation,
- organiser des formations, en ayant recours à des formateurs internes et externes,
- gérer les certifications,
- assurer le suivi des formations.

L'UES SQLI participe également à la formation de jeunes étudiants aux différents métiers de l'entreprise. Ainsi, 32 contrats d'apprentissage ou de qualification ont été conclus au cours de l'année 2015, contre 40 en 2014, 27 en 2013, 23 en 2012 et 20 en 2011.

**- AU SEIN DES FILIALES ETRANGERES DU GROUPE :**

**HEURES CONSACREES A LA FORMATION EN 2015 :**

| <b><u>2015</u></b>  | <b>Nombre total d'heures consacrées à la formation</b> | <b>Nombre d'heures consacrées à la formation externe</b> | <b>Nombre d'heures consacrées à la formation interne</b> | <b>Nombre d'heures consacrées à la formation réglementaire</b> | <b>Nombre d'heures consacrées aux périodes de professionnalisation</b> | <b>Nombre d'heures consacrées aux contrats de professionnalisation</b> |
|---------------------|--|--|--|--|--|--|
| <b>SQLI SUISSE</b>  | 196  | 174  | 22   | 0  | 0  | 0  |
| <b>SQLI MAROC</b>   | 16 672   | 1 776  | 9 856  | 0  | 5 040  | 0  |
| <b>SQLI BELGIUM</b> | 533  | 171  | 362  | 0  | 0  | 0  |
|                     |  |  |  |  |  |  |



|                                      |     |     |     |   |   |   |
|--------------------------------------|-----|-----|-----|---|---|---|
| <b>WAX<br/>(Belgique)</b>            | 470 | 180 | 290 | 0 | 0 | 0 |
| <b>SQLI SA<br/>(Luxembourg<br/>)</b> | 695 | 32  | 663 | 0 | 0 | 0 |
| <b>SQLI<br/>LUXEMBOUR<br/>G SA</b>   | 0   | 0   | 0   | 0 | 0 | 0 |

+ PROGRAMMES SPECIFIQUES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINES AUX SALARIES :

Les formations auxquelles peuvent accéder les salariés de SQLI correspondent à toutes les formations proposées par SQLI Institut, soit plus de 400 formations.

Les formations proposées couvrent 6 grands domaines :

- Management du SI,
- Systèmes et réseaux,
- Décisionnel et collaboratif,
- Génie logiciel,
- Bases de données,
- PAO et bureautique.

2.2.5. DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES :

EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES

HOMMES ET LES FEMMES :

Afin d'assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, l'UES SQLI a signé en date du 30 décembre 2011, un accord d'entreprise portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Un nouvel accord portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été négocié et signé en date du 11 mars 2016. Dans le cadre de ce nouvel accord, l'UES SQLI a souhaité non seulement pérenniser les actions engagées sous l'égide de l'ancien accord mais



également mettre à profit l'expérience acquise afin de renforcer les mesures en faveur de l'égalité professionnelle.

Dans le cadre de cet accord, l'UES SQLI s'est engagée en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle et a réaffirmé son attachement au respect du principe de non-discrimination entre les hommes et les femmes.

Les mesures adoptées et mises en œuvre par l'UES SQLI ont pour objectif de :

- améliorer l'égalité professionnelle dans le recrutement,
- assurer une évolution professionnelle identique aux hommes et aux femmes,
- garantir l'égalité salariale entre les hommes et les femmes,
- développer des actions en faveur d'un meilleur équilibre vie professionnelle – vie familiale.

Eu égard à la faible féminisation du secteur, les avancées demeurent lentes mais encourageantes.

Ainsi, l'UES SQLI employait en France en 2014 : 297 femmes contre 1014 hommes, soit 22,6 % des effectifs totaux.

Or, au 31 décembre 2015, les effectifs se répartissaient comme suit : 337 femmes et 1031 hommes de sorte que les femmes représentent désormais 25 % des effectifs de l'UES SQLI, ce qui souligne l'importance de poursuivre les mesures prises.

En matière de recrutements, les mesures de discrimination positive préconisées n'ont pas encore permis d'enregistrer de résultats significatifs au 31 décembre 2015, puisque les femmes représentent 24,5 % des embauchés en CDI au 31/12/2015.

En outre, dans le cadre de sa Déclaration relative aux droits sociaux fondamentaux du 27 janvier 2005, SQLI s'est engagée à recruter les hommes et les femmes en fonction de leurs qualités propres et de traiter chacun avec dignité et de façon non-discriminatoire.

Par ailleurs, une femme est désormais présente au sein du Conseil d'administration de la société SQLI.

En effet, soucieux de renforcer la présence des femmes au sein des organes de gouvernance de la société, Madame Fabienne Conte, Directeur de la gestion financière de l'Institut Curie, a été cooptée en date du 29 mars 2011, en qualité de nouvel administrateur. Cette cooptation a été ratifiée lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 14 juin 2011. Suite au départ de Madame Fabienne Conte en date du 25 juin 2014, une nouvelle femme a été désignée au sein du conseil d'administration. Il s'agit de Madame Véronique Reille Soult de Dalmatie qui a été élue, en qualité de nouvel administrateur, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2014.





### EMPLOI ET INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES :

En 2015, l'UES SQLI compte 16 collaborateurs reconnus travailleurs handicapés contre 14 collaborateurs bénéficiant de ce statut en 2014. Ainsi, 2 embauches de collaborateur reconnu travailleur handicapé a été réalisée au cours de l'année, preuve que les engagements pris par le groupe en matière de promotion du recrutement de candidats handicapés ont porté leur fruit.

En effet, à cette fin, SQLI a conclu en 2012 un partenariat avec LB Développement, spécialiste de l'emploi des personnes handicapées, afin de mettre en œuvre diverses actions de sensibilisation en faveur du handicap.

Dans le cadre de ce partenariat, SQLI a notamment organisé, à l'occasion de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées du 12 au 18 novembre 2012, un jeu concours sur le thème du handicap afin de permettre aux salariés de mieux appréhender ce sujet complexe et méconnu.

Par ailleurs, SQLI a organisé courant 2013, au siège de la société et dans différentes de ses agences (Lyon, Bordeaux, Nantes), des sessions de sensibilisation au handicap à destination de ses salariés.

Ces sessions animées par LB Développement avaient notamment pour objectif de :

- Mobiliser, sensibiliser, informer et former au handicap les salariés de façon à préparer les futures intégrations de personnes handicapées,
- Faire évoluer les représentations liées au handicap et lever les freins existants.

En outre, souhaitant pleinement encourager et développer l'emploi des personnes handicapées, SQLI recourt depuis plusieurs années aux services de l'association AFLPH (Association pour la Formation et l'Insertion de Personnes Handicapées), association employant majoritairement des personnes handicapées pour fabriquer et produire des fournitures de bureaux. Ainsi, afin de soutenir l'emploi de personnes handicapées, SQLI passe chaque année plusieurs commandes de fournitures auprès de l'association AFLPH.

Par ailleurs, souhaitant démontrer son attachement à l'insertion des personnes handicapées, SQLI a versé, courant 2014, la somme de 26.600 euros à l'association "Clubhouse France" afin de soutenir l'insertion sociale et professionnelle des personnes atteintes de troubles mentaux.

Enfin, la société SQLI a signé un partenariat avec la société TALENTEO, premier influenceur en matière de recrutement de personnes en situation de handicap sur le web et les réseaux sociaux en France.

Dans le cadre de ce partenariat, les actions suivantes seront réalisées :

- Présence de la marque SQLI sur les supports TALENTEO (blog [talentoe.fr](http://talentoe.fr) et plateformes sociales),



- Animation de la page SQLI sur le reseautalenteo.fr afin de rendre visible la politique handicap menée
- Rédaction de contenus illustrant les actions mises en œuvre par SQLI liées au handicap et à l'emploi. Ces contenus seront mis en ligne sur le blog talenteo.fr et à partir d'une page employeur sur le réseau social de TALENTEO qui constituera le blog des missions handicap SQLI,
- Diffusion combinée d'annonces d'emploi sur Monster Handicap et TALENTEO.

L'ensemble de ce dispositif permettra de rendre visible la politique handicap menée par SQLI de manière régulière et dynamique via leresautalenteo.fr et les réseaux sociaux.

### ▀ LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITE :

Convaincue que la diversité dans l'entreprise est source de développement des performances, SQLI a toujours apporté une grande attention à exercer sa mission dans le respect des principes de non-discrimination notamment en matière d'embauche, d'avancement et de formation professionnelle.

Outre les accords d'entreprise précédemment cités (égalité entre les Hommes et les Femmes, emploi des seniors) et ses engagements en faveur de l'emploi des personnes handicapées, SQLI a signé une charte « contre les discriminations au travail et le développement de la diversité à l'embauche ». SQLI veille scrupuleusement à la bonne application des principes édictés par la charte.

Dans le cadre de sa politique de non-discrimination, SQLI s'attache notamment à :

- Sensibiliser et former l'ensemble de ses collaborateurs à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances et la diversité dans le recrutement,
- Assister et former ses consultants de manière à leur permettre de répondre à leurs clients sur les questions d'égalité des chances et de manière à rejeter toute demande discriminatoire,
- Veiller à assurer la transparence et l'objectivité dans le traitement des dossiers de candidatures durant toutes les étapes du recrutement,
- Refuser pendant toute la phase de sélection de collecter et/ou prendre en compte toute donnée qui n'aurait pas un lien direct et nécessaire avec l'appréciation des aptitudes professionnelles du candidat et/ou sa capacité à occuper l'emploi proposé,
- Informer systématiquement les candidats dès réception de leur candidature sur leur droit d'accès, de modification et de suppression de leur candidature,



Traiter toutes les plaintes et réclamations de la part de candidats qui s'estimeraient discriminés.

## 2.3. ETHIQUE DES AFFAIRES

Le groupe SQLI souhaite conduire ses activités de manière responsable, transparente et éthique. Pour cette raison, SQLI s'est doté d'un ensemble de principes fondés principalement sur le respect du droit interne et du droit international, formalisé au sein d'une charte d'éthique.

Cette Charte concerne notamment :

- Les pratiques anticoncurrentielles ;
- La corruption et les conflits d'intérêts,
- Les règles inhérentes à la propriété intellectuelle ;
- Le respect des personnes.





*SQLI affiche une bonne performance d'ensemble sur les enjeux relatifs au développement durable [...]. la politique de l'entreprise en matière de déontologie et d'éthique semble être clairement définie et communiquée au sein du Groupe. SQLI se place ainsi parmi les entreprises les plus en avance de son secteur concernant la prise en compte des enjeux du développement durable », Rapport Ethifinancier 2012*

### III. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

#### 3.1. POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE :

##### 3.1.1. MESURES PONCTUELLES MISES EN ŒUVRE PAR LE GROUPE SQLI :

Compte tenu de leur nature dématérialisée, les activités exercées par le Groupe SQLI ont un impact direct limité sur l'environnement.

Toutefois, le Groupe SQLI met en œuvre toutes les mesures ponctuelles qu'il juge nécessaires pour limiter sa consommation d'énergie et de matières premières.

##### ▀ MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE GREEN IT DU GROUPE :

Conscient de l'impact des nouvelles technologies sur l'environnement, le Groupe SQLI s'est engagé, dès 2009, dans une démarche Green IT.

Cette démarche vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication.



A cet effet, le Groupe SQLI a rédigé une charte « Green IT » dans laquelle trois grands axes de réflexion sont proposés :


- **la réduction de l'impact du matériel informatique** (ex : recours à des PC plus économes, extinction automatique des PC la nuit, rationalisation de l'usage et des parcs applicatifs, de serveurs et du parc d'imprimantes) ;
- **l'usage de l'IT pour réduire la consommation énergétique globale** (ex : mise en place d'un « green monitoring » pour disposer d'indicateurs sur les consommations et travailler sur leur réduction) ;
- **l'usage de l'IT pour regagner de l'autonomie et de la qualité de vie** (ex : réunion à distance, travail à domicile). Stockage : les différentes technologies de stockage seront privilégiées afin d'optimiser et de réduire la consommation électrique. C'est notamment le cas des SSD « basse consommation » qui adaptent leur vitesse de rotation en fonction des besoins et s'arrêtent quand ils ne sont plus utilisés.

#### + MESURES RELATIVES A L'IMPRESSION DES DOCUMENTS :

- Consignes données aux salariés de ne pas imprimer inutilement certains documents,
- Présence de bacs pour le recyclage du papier à proximité des imprimantes,
- Usage d'imprimantes multifonctions (fax, photocopie, ...),
- Impression des documents en noir et blanc par défaut,
- Suppression des imprimantes privées au profit d'imprimantes collectives.
  - Organisation de réunions via visioconférence,
  - **Création d'un intranet** facilitant la communication à distance entre les salariés.
  - Autres mesures ponctuelles :

Les bonnes pratiques suivantes ont également été instaurées au sein du Groupe SQLI :



- **Mesures relatives à la consommation d'énergie :**
  - Extinction automatique des lumières en soirée,
  - Installation de lumières minuterie dans certains locaux du Groupe.
  - Gestion intelligente et optimisée des équipements techniques et des bâtiments : déploiement d'équipements moins énergivores, suivi et optimisation des consommations, recours à une ventilation naturelle.
- Installation d'ampoules eco-responsables 
- **Mesures concernant les déplacements professionnels :**
  - Consignes données aux salariés de recourir de préférence à des procédés GreenIT (visioconférences, ...),
  - Consignes données aux salariés d'utiliser de préférence, pour leurs déplacements professionnels, les transports en commun,
  - A défaut d'utilisation des transports en commun, incitation des salariés à recourir au covoiturage lors de leurs déplacements professionnels.
- **Installation de sèche-mains automatiques** pour remplacer les essuie-mains papier,
- **Utilisation de produits écologiques** par les prestataires extérieurs pour effectuer le nettoyage des locaux.

### + MISE EN PLACE D'UN TRI SELECTIF DES DECHETS

Afin de réduire son empreinte écologique, SQLI envisage de mettre en place une procédure de tri sélectif des déchets. Les modalités de mise en place d'une telle procédure seront discutées courant 2015.



### ▀ SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS AUX PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX :

Les salariés du Groupe SQLI sont régulièrement informés sur les bonnes pratiques à adopter en matière environnementale via des campagnes ponctuelles de sensibilisation.

### 3.1.2 ECO CONCEPTION DES LOGICIELS

Le groupe SQLI est conscient du fait que les besoins des logiciels en ressources matérielles (quantité de RAM, puissance CPU, espace disque) conditionnent directement la fréquence de renouvellement du matériel.

C'est pourquoi, le groupe SQLI s'est fixé pour objectif d'améliorer la qualité des logiciels et services dans le but de réduire l'obsolescence des équipements informatiques et donc de diminuer son empreinte écologique.

Dans ce cadre, le groupe SQLI entend, dans la mesure du possible, intégrer les mesures suivantes :

- Recours à des méthodes de développement itératives afin de limiter la couverture fonctionnelle aux fonctions clés et ainsi se recentrer sur l'utilisateur et ses besoins.
- Recours à l'architecture modulaire, appuie sur les couches inférieures, choix du mode et du niveau de compilation afin de jouer sur la consommation en ressources matérielles.
- Rationalisation du système d'information dans son ensemble : qualité (QoS) et un niveau de service (Service level agreement) adaptés à l'utilisation et à la criticité réelle.
- Intégration de procédures automatiques pour « déprovisionner », désinstaller les logiciels.

### 3.1.2. MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

Compte tenu de la nature dématérialisée des produits et prestations de services délivrés par la société SQLI, cette dernière considère son impact sur ces thématiques limité de sorte qu'aucune mesure de prévention des risques environnementaux et des pollutions n'a été envisagée. En effet, seules des mesures visant à réduire les pollutions ont été étudiées et mises en œuvre à ce jour.

### 3.1.3. MONTANT DES PROVISIONS POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT



Compte tenu de l'activité de SQLI et de la nature dématérialisée de ses produits et services, son impact sur cette thématique est jugé limité. Ainsi, SQLI n'a pas estimé devoir provisionner une quelconque somme pour risques en matière d'environnement.





### 3.2. L'INDICE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR) ET L'EVALUATION DE SQLI



En 2009, SQLI a participé à la première enquête menée par le GAIA Index.

Le GAIA Index, premier indice ISR dédié aux valeurs moyennes, a pour objectif de mesurer l'engagement des sociétés en termes de gouvernance, de risques environnementaux et sociétaux.

Au terme d'une enquête menée auprès de 230 sociétés cotées, SQLI a été retenue dans le GAIA Index et classée 14<sup>ème</sup> sur les 70 valeurs moyennes qui composent cet indice.

Afin d'évaluer les mesures mises en œuvre en 2013 en matière de RSE, SQLI a participé en 2014 à une nouvelle enquête du GAIA Index et obtenu une note générale 63/100 contre 51/100 en 2012 et 31/100 en 2011.

#### 3.2.1. POLLUTION ET GESTION DES DECHETS :

##### ▀ GESTION DES DECHETS :

La société SQLI ne considère pas produire de déchets nécessitant des mesures de précaution ou de traitement particuliers.

En effet, l'ensemble des équipements électriques et électroniques nécessaires à l'activité du groupe font l'objet de contrats de location de sorte que la société SQLI voit son équipement obsolète remplacé régulièrement par ses prestataires et n'est pas directement concerné par des pratiques de recyclage.

##### ▀ TRANSPORTS :

Afin de limiter l'émission de CO2 liées aux déplacements automobiles, les collaborateurs du Groupe SQLI sont vivement incités à utiliser en priorité les transports en commun lors de leurs déplacements professionnels ou, à défaut, à recourir au covoiturage.

Les systèmes de vidéoconférences sont également encouragés afin de limiter les déplacements professionnels des salariés.

**Ainsi, les réunions du Comité d'entreprise sont majoritairement réalisées en visioconférence.**



En outre, au cours de l'année 2013, le Groupe SQLI a doté chacune de ses agences d'une salle de conférence dédiée aux réunions par visioconférence.

Ces salles sont ainsi équipées d'un système de visioconférence de dernière génération hautement performant.

**Bilan des émissions carbone liées aux principales relations ferroviaires**

En 2013 :

| Relations              | Nombre de trajets annuels | "Indice environnement" transport ferroviaire par segment (en kg de CO2) | Bilan des émissions carbone (en kg de CO2) | Bilan kilométrique |
|------------------------|---------------------------|---|--|--------------------|
| LYON - PARIS           | 2 320                     | 2,77  | 6 426                                      | 1 187 840          |
| BORDEAUX - PARIS       | 326                       | 3,14  | 1 025                                      | 189 406            |
| NANTES - PARIS         | 422                       | 2,14  | 904  | 167 112            |
| LILLE - PARIS          | 226                       | 1,40  | 315  | 58 308             |
| LYON - NIMES           | 192                       | 1,54  | 295  | 54 528             |
| PARIS - POITIERS       | 181                       | 1,80  | 325  | 60 092             |
| LILLE - LYON           | 88                        | 4,30  | 378  | 69 872             |
| DIJON - PARIS          | 164                       | 1,70  | 279  | 51 660             |
| NIORT - PARIS          | 209                       | 2,23  | 466  | 86 108             |
| MONTPELLIER - PARIS    | 95                        | 4,55  | 432  | 79 895             |
| AIX EN PROVENCE - LYON | 75                        | 2,10  | 157  | 29 100             |
| GRENOBLE - PARIS       | 55                        | 3,47  | 191  | 35 255             |
| AVIGNON - PARIS        | 32                        | 5,43  | 174  | 32 128             |
| PARIS - TOURS          | 81                        | 1,27  | 103  | 19 035             |
| LYON - MARSEILLE       | 42                        | 1,90  | 80   | 14 742             |
| LE HAVRE - PARIS       | 84                        | 1,23  | 104  | 19 152             |
| NANTES - RENNES        | 76                        | 0,82  | 62   | 11 552             |



|                                |    |      |    |        |
|--------------------------------|----|------|----|--------|
| MACON - PARIS                  | 24 | 2,38 | 57 | 10 560 |
| PARIS - ST ETIENNE             | 21 | 3,09 | 65 | 11 991 |
| LYON - MONTPELLIER             | 30 | 1,81 | 54 | 10 020 |
| PARIS - ROUEN                  | 68 | 0,76 | 52 | 9 520  |
| AIX EN PROVENCE - PARIS        | 13 | 4,87 | 63 | 11 700 |
| GRENOBLE - LYON                | 76 | 0,70 | 53 | 9 804  |
| PARIS - TOULON                 | 15 | 5,03 | 75 | 13 950 |
| MARSEILLE - TOULOUSE           | 23 | 2,30 | 53 | 9 775  |
| NIMES - PARIS                  | 11 | 4,28 | 47 | 8 701  |
| MULHOUSE - PARIS               | 23 | 2,66 | 61 | 11 316 |
| LE MANS - LYON                 | 17 | 3,37 | 57 | 10 574 |
| LYON - STRASBOURG              | 9  | 2,54 | 23 | 4 230  |
| PARIS - STRASBOURG             | 17 | 2,72 | 46 | 8 551  |
| DIJON - MONTPELLIER            | 8  | 2,87 | 23 | 4 248  |
| LYON ST EXUPERY TGV - PARIS    | 15 | 2,79 | 42 | 7 725  |
| LE MANS - PARIS                | 22 | 1,14 | 25 | 4 642  |
| DIJON - TOULON                 | 7  | 3,33 | 23 | 4 305  |
| NANCY - PARIS                  | 9  | 1,90 | 17 | 3 168  |
| METZ - PARIS                   | 9  | 1,91 | 17 | 3 177  |
| DIJON - LYON                   | 22 | 1,07 | 23 | 4 334  |
| MARSEILLE - PARIS              | 11 | 4,67 | 51 | 9 493  |
| LYON - NANTES                  | 6  | 4,37 | 26 | 4 842  |
| LIBOURNE - PARIS               | 4  | 2,94 | 12 | 2 176  |
| PARIS - RENNES                 | 6  | 2,02 | 12 | 2 244  |
| BESANCON - F COMTE TGV - PARIS | 5  | 2,45 | 12 | 2 260  |
| ANNECY - PARIS                 | 4  | 3,36 | 13 | 2 484  |
| CAEN - PARIS                   | 10 | 1,43 | 14 | 2 650  |



|  |              |       |              |                  |
|--|--------------|-------|--------------|------------------|
| DOLE - PARIS                           | 5            | 1,95  | 10           | 1 805            |
| AIX LES BAINS - PARIS                  | 4            | 3,15  | 13           | 2 328            |
| PARIS - TOULOUSE                       | 4            | 4,53  | 18           | 3 352            |
| PARIS - REDON                          | 3            | 2,41  | 7            | 1 338            |
| BORDEAUX - TOULOUSE                    | 5            | 1,39  | 7            | 1 285            |
| ORLEANS - PARIS                        | 20           | 0,65  | 13           | 2 420            |
| BREST - PARIS                          | 2            | 3,37  | 7            | 1 244            |
| LILLE - POITIERS                       | 2            | 3,58  | 7            | 1 322            |
| BELFORT-<br>MONTBELIARD TGV -<br>PARIS | 2            | 2,89  | 6            | 1 068            |
| PARIS - QUIMPER                        | 2            | 20,00 | 40           | 1 242            |
| LYON - TOULOUSE                        | 2            | 3,12  | 6            | 1 152            |
| <b>Total</b>                           | <b>5 204</b> |       | <b>12,87</b> | <b>2 372 781</b> |

## En 2014 :

| Relations           | Nombre de trajets annuels | "Indice environnement" transport ferroviaire par segment (en kg de CO2) | Bilan des émissions carbone (en kg de CO2) | Bilan kilométrique |
|---------------------|---------------------------|---|--|--------------------|
| LYON - PARIS        | 2 207                     | 2,77  | 6 113                                      | 1 129 984          |
| BORDEAUX - PARIS    | 386                       | 3,14  | 1 213                                      | 224 266            |
| NANTES - PARIS      | 571                       | 2,14  | 1 223                                      | 226 116            |
| LILLE - PARIS       | 479                       | 1,40  | 669  | 123 582            |
| LYON - NIMES        | 44                        | 1,54  | 68   | 12 496             |
| PARIS - POITIERS    | 108                       | 1,80  | 194  | 35 856             |
| LILLE - LYON        | 23                        | 4,30  | 99   | 18 262             |
| DIJON - PARIS       | 193                       | 1,70  | 329  | 60 795             |
| NIORT - PARIS       | 136                       | 2,23  | 303  | 56 032             |
| MONTPELLIER - PARIS | 18                        | 4,55  | 82   | 15 138             |



|                                |     |       |     |        |
|--------------------------------|-----|-------|-----|--------|
| AIX EN PROVENCE - LYON         | 146 | 2,10  | 306 | 56 648 |
| GRENOBLE - PARIS               | 93  | 3,47  | 323 | 59 613 |
| PARIS - TOURS                  | 53  | 1,27  | 67  | 12 455 |
| LYON - MARSEILLE               | 14  | 1,90  | 27  | 4 914  |
| LE HAVRE - PARIS               | 60  | 1,23  | 74  | 13 680 |
| MACON - PARIS                  | 10  | 2,38  | 24  | 4 400  |
| PARIS - ST ETIENNE             | 28  | 3,09  | 86  | 15 988 |
| LYON - MONTPELLIER             | 13  | 1,81  | 23  | 4 342  |
| PARIS - ROUEN                  | 112 | 0,76  | 85  | 15 680 |
| AIX EN PROVENCE - PARIS        | 18  | 4,87  | 88  | 16 200 |
| GRENOBLE - LYON                | 83  | 0,70  | 58  | 10 707 |
| PARIS - TOULON                 | 5   | 5,03  | 25  | 4 650  |
| MARSEILLE - TOULOUSE           | 6   | 2,30  | 14  | 2 550  |
| NIMES - PARIS                  | 6   | 4,28  | 26  | 4 746  |
| MULHOUSE - PARIS               | 27  | 2,66  | 72  | 13 284 |
| LE MANS - LYON                 | 2   | 3,37  | 7   | 1 244  |
| PARIS - STRASBOURG             | 6   | 2,72  | 16  | 3 018  |
| LYON ST EXUPERY TGV - PARIS    | 3   | 2,79  | 8   | 1 545  |
| LE MANS - PARIS                | 32  | 1,14  | 37  | 6 752  |
| METZ - PARIS                   | 2   | 20,00 | 40  | 706    |
| DIJON - LYON                   | 19  | 1,07  | 20  | 3 743  |
| MARSEILLE - PARIS              | 8   | 4,67  | 37  | 6 904  |
| LYON - NANTES                  | 5   | 4,37  | 22  | 4 035  |
| PARIS - RENNES                 | 13  | 2,02  | 26  | 4 862  |
| BESANCON - F COMTE TGV - PARIS | 3   | 2,45  | 7   | 1 356  |
| CAEN - PARIS                   | 6   | 1,43  | 9   | 1 590  |
| DOLE - PARIS                   | 2   | 1,95  | 4   | 722    |



|  |              |      |              |                  |
|--|--------------|------|--------------|------------------|
| PARIS - TOULOUSE                       | 3            | 4,53 | 14           | 2 514            |
| ORLEANS - PARIS                        | 26           | 0,65 | 17           | 3 146            |
| BELFORT-<br>MONTBELIARD TGV -<br>PARIS | 4            | 2,89 | 12           | 2 136            |
| BORDEAUX - TOURS                       | 3            | 1,89 | 6            | 1 047            |
| MORLAIX - PARIS                        | 2            | 3,05 | 6            | 1 126            |
| BELLEGARDE - PARIS                     | 2            | 3,21 | 6            | 1 186            |
| LILLE - NANTES                         | 2            | 3,92 | 8            | 1 450            |
| DUNKERQUE - PARIS                      | 49           | 1,69 | 83           | 15 288           |
| LYON - TOURS                           | 3            | 3,54 | 11           | 1 962            |
| MONTPELLIER<br>TOULOUSE                | 13           | 1,34 | 17           | 3 211            |
| BORDEAUX - NANTES                      | 6            | 2,03 | 12           | 2 256            |
| PARIS - VALENCE                        | 3            | 3,34 | 10           | 1 851            |
| ANTIBES - LYON                         | 4            | 3,22 | 13           | 2 384            |
| PARIS - REIMS                          | 10           | 0,93 | 9            | 1 720            |
| PARIS - PARIS                          | 23           | 0,00 | 0            | -                |
| LYON - TGV HTE<br>PICARDIE             | 5            | 3,76 | 19           | 3 475            |
| ANGERS - PARIS                         | 12           | 1,67 | 20           | 3 696            |
| AIX EN PROVENCE -<br>VALENCE           | 21           | 1,53 | 32           | 5 943            |
| <b>Total</b>                           | <b>5 131</b> |      | <b>12,12</b> | <b>2 233 252</b> |

## En 2015 :

| Relations        | Nombre de trajets annuels | "Indice environnement" transport ferroviaire par segment (en kg de CO2) | Bilan des émissions carbone (en kg de CO2) | Bilan kilométrique |
|------------------|---------------------------|---|--|--------------------|
| LYON - PARIS     | 2 299                     | 2,77  | 6 368                                      | 1 177 088          |
| BORDEAUX - PARIS | 532                       | 3,14  | 1 672                                      | 309 092            |
|                  | 445                       | 2,14  | 953  | 176 220            |



|  |     |      |     |         |
|--|-----|------|-----|---------|
| NANTES - PARIS                         |     |      |     |         |
| LILLE - PARIS                          | 689 | 1,40 | 962 | 177 762 |
| AIX EN PROVENCE - LYON                 | 215 | 2,10 | 451 | 83 420  |
| DIJON - PARIS                          | 164 | 1,70 | 279 | 51 660  |
| PARIS - RENNES                         | 132 | 2,02 | 267 | 49 368  |
| PARIS - SAINT ETIENNE                  | 74  | 3,09 | 229 | 42 254  |
| AIX EN PROVENCE - PARIS                | 81  | 4,87 | 394 | 72 900  |
| PARIS - POITIERS                       | 65  | 1,80 | 117 | 21 580  |
| LILLE - LYON                           | 31  | 4,30 | 133 | 24 614  |
| PARIS - ROUEN                          | 207 | 0,76 | 157 | 28 980  |
| PARIS - TOURS                          | 79  | 1,27 | 100 | 18 565  |
| GRENOBLE - LYON                        | 181 | 0,70 | 126 | 23 349  |
| LE HAVRE - PARIS                       | 58  | 1,23 | 72  | 13 224  |
| MONTPELLIER - PARIS                    | 17  | 4,55 | 77  | 14 297  |
| GRENOBLE - PARIS                       | 10  | 3,47 | 35  | 6 410   |
| BELFORT -<br>MONTBELIARD TGV -<br>LYON | 21  | 2,16 | 45  | 8 379   |
| LYON - MONTPELLIER                     | 20  | 1,81 | 36  | 6 680   |
| MACON - PARIS                          | 16  | 2,38 | 38  | 7 040   |
| LYON - TOULOUSE                        | 12  | 3,12 | 37  | 6 912   |
| NANCY - PARIS                          | 14  | 1,90 | 27  | 4 928   |
| NIORT - PARIS                          | 24  | 2,23 | 53  | 9 888   |
| LYON - NANTES                          | 8   | 4,37 | 35  | 6 456   |
| BOURG EN BRESSE -<br>PARIS             | 8   | 2,58 | 21  | 3 816   |
| BESANCON - F COMTE<br>TGV - PARIS      | 10  | 2,45 | 24  | 4 520   |
| NIMES - PARIS                          | 6   | 4,28 | 26  | 4 746   |
| PARIS - TOULON                         | 11  | 5,03 | 55  | 10 230  |



|                                 |    |      |    |        |
|---------------------------------|----|------|----|--------|
| ANGERS - PARIS                  | 10 | 1,67 | 17 | 3 080  |
| BELFORT-MONTBELIARD TGV - PARIS | 11 | 2,89 | 32 | 5 874  |
| PARIS - STRASBOURG              | 25 | 2,72 | 68 | 12 575 |
| FUTUROSCOPE - PARIS             | 15 | 1,85 | 28 | 5 130  |
| CHAMPAGNE-ARDENNE - POITIERS    | 6  | 2,73 | 16 | 3 024  |
| MARSEILLE - PARIS               | 8  | 4,67 | 37 | 6 904  |
| ANNECY - PARIS                  | 5  | 3,36 | 17 | 3 105  |
| LYON - MARSEILLE                | 6  | 1,90 | 11 | 2 106  |
| LYON - STRASBOURG               | 4  | 2,54 | 10 | 1 880  |
| LIBOURNE - PARIS                | 6  | 2,94 | 18 | 3 264  |
| LYON ST EXUPERY TGV - PARIS     | 5  | 2,79 | 14 | 2 575  |
| PARIS - VANNES                  | 5  | 2,71 | 14 | 2 505  |
| BORDEAUX - NANTES               | 6  | 2,03 | 12 | 2 256  |
| AIX EN PROVENCE - VALENCE       | 6  | 1,53 | 9  | 1 698  |
| ORLEANS - PARIS                 | 15 | 0,65 | 10 | 1 815  |
| MULHOUSE - PARIS                | 3  | 2,66 | 8  | 1 476  |
| LAVAL - LYON                    | 3  | 3,48 | 10 | 1 929  |
| LYON - ROUEN                    | 6  | 3,57 | 21 | 3 954  |
| AIX EN PROVENCE - DIJON         | 3  | 3,16 | 9  | 1 755  |
| LE MANS - PARIS                 | 9  | 1,14 | 10 | 1 899  |
| DIJON - MONTPELLIER             | 3  | 2,87 | 9  | 1 593  |
| LE CREUSOT - PARIS              | 3  | 1,92 | 6  | 1 062  |
| LILLE - POITIERS                | 2  | 3,58 | 7  | 1 322  |
| BORDEAUX - TOURS                | 5  | 1,89 | 9  | 1 745  |
| CAEN - PARIS                    | 6  | 1,43 | 9  | 1 590  |
|                                 | 10 | 4,04 | 40 | 7 470  |



|                 |              |      |              |                  |
|-----------------|--------------|------|--------------|------------------|
| LE HAVRE - LYON |              |      |              |                  |
| LE MANS - LYON  | 3            | 3,37 | 10           | 1 866            |
| <b>Total</b>    | <b>5 704</b> |      | <b>13,25</b> | <b>2 449 830</b> |

**Bilan des émissions carbone liées aux principales relations aériennes**

**En 2013 :**

| Type de Segment - Type de Cabine  | Nombre de Segments | Distance Totale (km) | CO2/ Passager Kilomètre (km) | Emissions Dioxyde de Carbone (kg) |
|-----------------------------------|--------------------|----------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Long Courrier - Affaires          | 14                 | 128 371              | 0,29                         | 36 783                            |
| Long Courrier - Economie          | 16                 | 120 138              | 0,10                         | 11 871                            |
| Long Courrier - V.I.P. économique | 4                  | 37 501               | 0,16                         | 5 928                             |
| Moyen Courrier - Affaires         | 9                  | 11 652               | 0,17                         | 1 932                             |
| Moyen Courrier - Economie         | 654                | 756 805              | 0,11                         | 83 657                            |
| Moyen Courrier - Autre            | 337                | 249 390              | 0,12                         | 28 929                            |
| Court Courrier - Tout             | 311                | 123 735              | 0,21                         | 25 384                            |
| <b>Total</b>                      | <b>1 345</b>       | <b>1 427 592</b>     |                              | <b>194 486</b>                    |

**En 2014 :**

| Type de Segment - Type de Cabine | Nombre de Segments | Distance Totale (km) | CO2/ Passager Kilomètre (km) | Emissions Dioxyde de Carbone (kg) |
|----------------------------------|--------------------|----------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Long Courrier                    | 43                 | 361 707              | 0,14                         | 48 957                            |
| Moyen Courrier                   | 1 095              | 909 224              | 0,12                         | 105 470                           |
| Court Courrier                   | 284                | 113 338              | 0,21                         | 23 251                            |
| <b>Total</b>                     | <b>1 422</b>       | <b>1 384 269</b>     |                              | <b>177 678</b>                    |

**En 2015 :**



| Type de Segment - Type de Cabine | Nombre de Segments | Distance Totale (km) | CO2/ Passager Kilomètre (km) | Emissions Dioxyde de Carbone (kg) |
|----------------------------------|--------------------|----------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Long Courrier                    | 10                 | 99 922               | 0,14                         | 13 524                            |
| Moyen Courrier                   | 924                | 752 859              | 0,12                         | 87 332                            |
| Court Courrier                   | 368                | 155 189              | 0,21                         | 31 837                            |
| <b>Total</b>                     | <b>1 302</b>       | <b>1 007 970</b>     |                              | <b>132 693</b>                    |

▶ MESURES DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT :

Compte tenu de l'activité développée par le Groupe SQLI et de la nature dématérialisée de ses produits et services, son impact sur cette thématique est jugé limité.

▶ PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPECIFIQUE A UNE ACTIVITE :

Compte tenu de l'activité développée par le Groupe SQLI et de la nature dématérialisée de ses produits et services, son impact sur cette thématique est jugé limité.

### 3.2.2. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES :

▶ CONSOMMATION D'ELECTRICITE DU SIEGE DE

LA SOCIETE SQLI :



Le Groupe SQLI n'a pas recours aux énergies renouvelables.

La consommation d'électricité du siège social de la société SQLI, située à la Plaine Saint Denis, s'élève à 533 786 kWh pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 contre 489 568 kWh en 2014, 667 712 en 2013, 855.187 kWh en 2012 et 944 449 kWh pour l'année 2011.

Il semble ainsi que les bonnes pratiques mises en œuvre au sein du Groupe SQLI (*extinction automatique des lumières en soirée, installation de lumières minuterie dans certains locaux*) ont permis de réduire, en cinq ans, la consommation d'électricité de 43,5 % au sein du siège social de la société SQLI. Toutefois, il convient de souligner que l'impact de ces bonnes pratiques doit



être relativisé dans la mesure où les calculs n'ont pu être réalisés à périmètre constant eu égard aux différentes modifications de surfaces occupées mises en œuvre par la société au sein de l'immeuble sis 268 avenue du président Wilson à La Plaine Saint Denis.

La consommation d'électricité pour 2015 des établissements français du Groupe (hors Saint Denis) s'établit comme suit :

| <u>Etablissements</u>  | <u>Consommation d'électricité</u> |
|--|-----------------------------------|
| Paris (Rochefort)<br><i>(estimation pour l'année 2015)</i>                 | 79 949 kwh                        |
| Paris (Villiers)<br><i>(pour la période du 28/12/14<br/>au 28/12/2015)</i> | 25 290 kwh                        |
| Boulogne<br><i>(estimation pour l'année 2015)</i>                          | 31 702 kwh                        |
| Lyon<br><i>(estimation pour l'année 2015)</i>                              | 309 451 kwh                       |
| Nantes<br><i>(pour la période du 03/12/14<br/>au 03/12/2015)</i>           | 60 027 kwh                        |
| Rouen<br><i>(pour la période du 08/01/2015<br/>au 08/01/2016)</i>          | 60 241 kwh                        |
| Bordeaux<br><i>(pour la période du 02/12/14<br/>au 02/12/2015)</i>         | 91 285 kwh                        |
| Toulouse<br><i>(pour la période du 28/11/14<br/>au 28/11/2015)</i>         | 258 684 kwh                       |
| Roubaix<br><i>(estimation pour l'année 2015)</i>                           | 57 850 kwh                        |
| Arcueil<br><i>(pour la période du 01/06/2015<br/>au 31/10/2015)</i>        | 21 195 kwh                        |
| Lille<br><i>(pour la période du 01/10/2015<br/>au 06/12/2015)</i>          | 42 138 kwh                        |



|  |                   |
|--|-------------------|
| <p><b>Bagneux</b><br/>(pour la période de 01/2015 à 01/2016)</p> | <p>41 592 kWh</p> |
|--|-------------------|

La consommation d'électricité pour notre filiale SQLI Suisse s'établit comme suit :

| 2015        |          | Consommation d'électricité en kWh |
|-------------|----------|-----------------------------------|
| SQLI SUISSE | Lausanne | 37 402 kWh                        |
|             | Genève   | 38 172 kWh                        |

■ CONSOMMATION DE PAPIER DE L'UES SQLI :

Afin de diminuer les volumes imprimés, SQLI a d'ores et déjà mis en place les mesures suivantes :

- Consignes données aux salariés de ne pas imprimer inutilement certains documents,
- Présence de bacs pour le recyclage du papier à proximité des imprimantes,
- Usage d'imprimantes multifonctions (fax, photocopie, ...),
- Impression des documents en noir et blanc par défaut,
- Suppression des imprimantes privées au profit d'imprimantes collectives.

La consommation de papier de l'UES SQLI s'est élevée à 1 067,30 kg en 2015 contre 1 380 kg en 2014.



➤ CONSOMMATION D'EAU DE L'UES SQLI :

L'information sur la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales n'est pas pertinente pour le groupe SQLI car elle s'applique peu à son secteur d'activité.

➤ CONSOMMATION DES MATIERES PREMIERES ET LES MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE DANS LEUR UTILISATION :

Compte tenu de l'activité du Groupe SQLI et de la nature dématérialisée de ses produits et services, son impact sur cette thématique est jugé limité.

➤ UTILISATION DES SOLS :

Compte tenu de l'activité de SQLI et de la nature dématérialisée de ses produits et services son impact sur cette thématique est jugé limité.

### 3.2.3. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

➤ REJETS DE GAZ A EFFET DE SERRE :

L'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) a introduit une nouvelle obligation pour les entreprises métropolitaines de plus de 500 salariés, celle d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Un décret paru le 12 juillet 2011 est venu détailler les modalités de réalisation de ce bilan.

Soumise à cette nouvelle obligation légale, la société SQLI a contacté différents interlocuteurs spécialisés afin d'achever son bilan courant 2015.

Toutefois, pour l'année 2014, la société SQLI a, d'ores et déjà, pu calculer les données suivantes :

- **Bilan carbone lié aux déplacements effectués au sein du groupe**

**En 2013 :**

|   |                            |
|---|----------------------------|
| <p><b>EMISSION DE GES - DEPLACEMENTS -<br/>2013 SQLI - France</b></p> | <p><b>En Kg eq CO2</b></p> |
|---|----------------------------|



|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| <b>En Train</b>           |                |
| <b>GES (2013)</b>         | <b>12 870</b>  |
| <b>En Avion</b>           |                |
| <b>GES (2013)</b>         | <b>194 486</b> |
| <b>TOTAL DEPLACEMENTS</b> | <b>207 356</b> |

En 2014 :

| <b>EMISSION DE GES - DEPLACEMENTS<br/>- 2014 SQLI - France</b> | <b>En Kg eq CO2</b> |
|--|---------------------|
| <b>En Train</b>  |                     |
| <b>GES (2014)</b>  | <b>12 119</b>       |
| <b>En Avion</b>  |                     |
| <b>GES (2014)</b>  | <b>177 678</b>      |
| <b>TOTAL DEPLACEMENTS</b>                                      | <b>189 797</b>      |

En 2015 :

| <b>EMISSION DE GES - DEPLACEMENTS<br/>- 2015 SQLI - France</b> | <b>En Kg eq CO2</b> |
|--|---------------------|
| <b>En Train</b>  |                     |



|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| <b>GES (2015)</b>         | <b>13 250</b>  |
| <b>En Avion</b>           |                |
| <b>GES (2015)</b>         | <b>132 693</b> |
| <b>TOTAL DEPLACEMENTS</b> | <b>145 943</b> |

- **Bilan carbone lié à la consommation d'électricité des sociétés françaises du groupe**

**UES SQLI :**

| <b>EMISSION DE GES<br/>- ELECTRICITE -<br/>2015</b> | <b>En Kg eq CO2</b>      |
|---|--------------------------|
| Facteur d'émission*                                 | 0,081                    |
| Electricité (2015)                                  | 1 549 857                |
| <b>GES (2015)</b>                                   | <b>125 538 kg eq CO2</b> |

\* Le facteur d'émission utilisé pour le calcul des GES provient de la Base Carbone.

**ASTON INSTITUT :**

| <b>EMISSION DE GES<br/>- ELECTRICITE -<br/>2015</b> | <b>En Kg eq CO2</b> |
|---|---------------------|
| Facteur d'émission                                  | 0,081               |
| Electricité (2015)                                  | 136 627             |
| <b>GES (2015)</b>                                   | <b>11 067</b>       |

\* Le facteur d'émission utilisé pour le calcul des GES provient de la Base Carbone.

**ADAPTATION AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE :**

Les activités exercées par le Groupe SQLI n'étant que peu impactées par les conséquences du changement climatique, aucune mesure n'est envisagée sur ce point à ce jour.



### 3.2.4. PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

▣ MESURES PRISES POUR PRESERVER OU DEVELOPPER LA BIODIVERSITE :

Compte tenu de l'activité de SQLI et de la nature dématérialisée de ses produits et services, son impact sur cette thématique est jugé limité.



## IV. INFORMATIONS ECONOMIQUES

Le Groupe SQLI est le leader français des sociétés de services spécialisées dans les technologies & usages internet innovants et les nouvelles offres SAP.

Parce que le succès des projets est une priorité, le Groupe a investi très tôt dans la qualité, la maîtrise du pilotage des projets, les méthodologies CMMI.

### 4.1 INNOVATION :



#### 4.1.1. LABEL « ENTREPRISE INNOVANTE » DE BPIFRANCE :

Le caractère innovant du Groupe SQLI a été reconnu par l'agence BPIFrance (Ex-OSEO), le groupe ayant obtenu le label d'entreprise innovante en septembre 2004, label renouvelé en décembre 2007, en avril 2011 et en 2014.

Ce label a marqué la reconnaissance du caractère innovant des produits, procédés et techniques développés par le Groupe SQLI, notamment pour ses développements dans le domaine de l'accessibilité des sites internet aux handicapés sensoriels ou moteur et à partir de 2007 pour ses solutions innovantes comme IdeoSanté autour du dossier patient, Steering-Project autour de la mise en place des process CMMI.

Ce label permet à SQLI de bénéficier d'investissements de la part de Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI).

#### 4.1.2. AGREMENT CREDIT D'IMPOT RECHERCHE :

En date du 13 octobre 2011, la société SQLI a obtenu du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'agrément « Crédit d'impôt recherche » pour les années 2011, 2012 et 2013.

Cet agrément atteste de la capacité de la société SQLI à mener des travaux de recherche et développement.

### 4.2 IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE :

Le Groupe SQLI veille à l'impact territorial, économique et social de son activité.



#### 4.2.1. EN MATIERE D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL :

La diversité d'implantation de la société SQLI sur l'ensemble du territoire et l'autonomie conférée aux différentes agences du groupe assurent le développement économique et social de l'ensemble du tissu économique local.

En effet, les diverses agences permettent, non seulement de drainer une clientèle de proximité telles que les collectivités publiques mais également de créer de l'embauche au niveau local ainsi que des partenariats avec des entreprises locales.

#### 4.2.2. SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES :

Localement, la présence de la société SQLI n'impacte pas uniquement l'économie et peut avoir des effets favorables même sur la sécurité des biens et des personnes.

A titre d'illustration, le Groupe SQLI s'est réuni, en 2011 et 2012, avec les collectivités territoriales et différentes entreprises de la Plaine Saint Denis afin de débattre sur le thème de la sécurité des salariés au sein du quartier.

Au cours de ces réunions, des mesures de sécurisation des quartiers ont été proposées. Ces propositions sont encore actuellement en cours de discussion, la société SQLI ayant, d'ores et déjà, proposé de financer une partie de ces mesures.

#### 4.2.3. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES :

##### ▀ CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES :

Le Groupe SQLI entretient un dialogue régulier et transparent avec ses actionnaires, clients, fournisseurs et sous-traitants.

Toutefois, les clients grands compte avec lesquels la société SQLI développent une majeure partie de son activité sont, du fait de leurs exigences en la matière, le principal moteur dans la démarche RSE du groupe SQLI

La société SQLI a été introduite en bourse en 2000. A ce titre, elle présente chaque trimestre son chiffre d'affaires et chaque semestre ses résultats, via des communiqués de presse.

Toutes les informations communiquées sont également disponibles sur le site internet du groupe [www.sqli.com](http://www.sqli.com).



▀ ACTIONS DE SOUTIEN, DE PARTENARIAT, DE MECENAT :



- **Défis MECENOVA 2012**

Au cours de l'année 2012, SQLI a participé aux « Défis Mecenova » organisés par l'association IMS Entreprendre pour la Cité.

Lancés en 2011 sur une idée originale de Jean-Noël Escoffier (collaborateur du Groupe SQLI), les « Défis Mecenova » visent à soutenir des initiatives solidaires portées partout en France, en mobilisant pendant toute une semaine, entreprises, salariés et associations.

Lors de sa première édition, les « Défis Mecenova » ont mobilisé 32 entreprises et plus de 6.000 collaborateurs, permettant ainsi de mener à bien différentes actions solidaires en faveur d'associations (récolte de dons pour les enfants malades, de denrées pour une banque alimentaire, ...).

Fort de ce succès, l'association IMS Entreprendre pour la Cité a décidé d'organiser une seconde édition des « Défis Mecenova » du 11 au 15 juin 2012.

Attachée aux valeurs de solidarité et d'entraide, SQLI a souhaité apporter son soutien à l'association IMS Entreprendre pour la Cité, organisatrice de l'évènement.

A cet effet, SQLI s'est investie de deux façons dans l'organisation des « Défis Mecenova » :

- d'une part, dans le cadre d'un mécénat de compétence auprès de l'association IMS Entreprendre pour la Cité,
- d'autre part, au travers d'une collecte de fonds auprès des salariés du Groupe SQLI.

○ Mécénat de compétence auprès de l'association IMS Entreprendre pour la Cité :

Dans le cadre de ce mécénat, plusieurs salariés volontaires de SQLI ont partagé leurs compétences professionnelles avec l'association IMS Entreprendre pour la Cité.

Les salariés de SQLI ont notamment conçu et réalisé le dispositif de communication des « Défis Mecenova » édition 2012.

Concrètement, ce partenariat a abouti à la réalisation :



- d'affiches diffusées dans les entreprises participantes mais également, grâce à la Fondation RATP, sur le réseau métro et bus d'Ile de France,
- une vidéo expliquant le principe de l'événement présent sur la Home Page du site des Défis Mecenova,
- de bannières diffusées sur des sites des media partenaires tels que L'Express ou Terraeco.

- o Lancement d'une collecte auprès des salariés du Groupe :

Dans le cadre des « Défis Mecenova », SQLI a également organisé, au cours de la semaine du 11 au 15 juin 2012, une collecte auprès des salariés du Groupe afin d'aider Lucie, 7 ans, à réaliser son rêve (nager avec les dauphins) ainsi que les souhaits d'autres enfants malades.

L'objectif visé a été dépassé avec plus de 4.000 € récoltés (comprenant les dons des salariés et l'abondement du Groupe SQLI), ce qui a permis non pas à un mais à deux enfants malades de réaliser leur rêve :

- Denovan a passé une journée féerique à Eurodisney au mois de septembre 2012,
- Lucie a pu nager avec les dauphins en novembre 2012.

- **Défis MECENOVA 2013**

En 2013, SQLI a à nouveau participé aux défis « Mecenova »

Dans le cadre de cette nouvelle édition des défis « Mecenova », SQLI a souhaité s'engager au côté de l'association ELA qui soutient la recherche pour vaincre les maladies dégénératives et aider les familles des personnes atteintes de telles maladies au quotidien.

Le 13 juin 2013, les collaborateurs de SQLI ont ainsi participé à l'opération « Mets tes baskets dans l'entreprise ». Dans le cadre de cette opération, chaque collaborateur s'est vu remettre un podomètre afin de comptabiliser le nombre de pas qu'il a réalisé au cours de la journée. Pour 10 pas effectués, SQLI s'est engagée à reverser 1 centime d'euro à l'association ELA.

Cette opération a ainsi permis de collecter la somme globale de 5 225 euros (participation de SQLI et dons directs de collaborateurs confondus) au profit de l'association ELA.

- **Défis MECENOVA 2014**



Suite au succès de l'opération 2013 «Mets tes baskets», SQLI a souhaité reconduire ce même dispositif pour soutenir une nouvelle association : SOS Villages d'Enfants qui œuvre en faveur des enfants orphelins, abandonnés et retirés de leur famille.

Le but pour SQLI était de recueillir un maximum de dons afin d'aider l'association SOS Villages d'Enfants à la rénovation de son plus ancien village, Busigny, situé dans le Nord-Pas-de-Calais.

L'opération « Bougez pour SOS Villages d'Enfants» s'est déroulée en deux temps :

- **Appel aux dons des salariés** au cours de la semaine du 16 au 20 juin 2014,
- **Action podomètre** : la collecte réalisée auprès des salariés a été complétée par un don de SQLI, déterminé en fonction du nombre de pas réalisés par chacun de ses collaborateurs munis de podomètre lors de la journée du 20 juin 2014. Pour 10 pas effectués, SQLI s'est engagée à reverser 1 centime d'euro à l'association SOS Villages d'Enfants. Au final, l'opération « Bougez pour SOS Villages d'Enfants » a permis de collecter 6.530 € dont 2.590 € via les dons directs des collaborateurs et 3.940 € via le don de SQLI.
- **Défis MECENOVA 2015 :**

En 2015, SQLI s'est engagée aux côtés de l'Association "Le Rire Médecin" dans le cadre de l'opération "Un nez rouge pour le Rire Médecin".

Durant l'opération, chaque collaborateur était invité à se faire photographier avec un nez rouge et à publier sa photographie sur l'intranet de l'entreprise.

Pour chaque photographie publiée, SQLI s'engageait à reverser deux euros à l'association.

Au final, l'opération a permis de récolter 4.405 € au profit de l'association.

Avec cette somme, l'association pourra réaliser des spectacles pour les enfants hospitalisés et leurs proches.

### • **SPONSORISATION DE CAMPAGNES HUMANITAIRES**

Le Groupe SQLI encourage les initiatives de ses collaborateurs en matière d'actions solidaires et sponsorise ponctuellement de telles opérations.

Ainsi, la société SQLI a notamment sponsorisé, dans le cadre du Trophée Roses des Sables l'équipage n° 196, les "SandSisters", composé de Manon Legaz (SQLI Toulouse) et de sa soeur Fanny Legaz .

---

Crée en 2000, le Trophée Roses des Sables est une compétition exclusivement réservée aux femmes de plus de 18 ans ~~ayant~~ soif d'aventures et de découvertes.



A bord d'un 4X4, d'un buggy, d'un quad ou d'une moto, l'objectif est de rallier l'étape du jour à l'aide d'un road-book, d'une carte et d'une boussole, en respectant les différents contrôles de passage (CP), dans le désert marocain.

Le Trophée comporte plusieurs épreuves d'orientation, de franchissement de dunes, sans oublier la traditionnelle étape marathon (deux jours en autonomie totale).

La philosophie du Trophée consiste à acheminer des dons à destination de populations défavorisées : matériel scolaire, produits d'hygiène, installations photovoltaïques...

### ▀ SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS :

Le Groupe SQLI invite chacun de ses fournisseurs et sous-traitants à s'associer à sa démarche afin de mettre en œuvre une politique de développement durable innovante et volontariste.

La société SQLI compte près de 150 sous-traitants avec lesquels elle réalise 14,3 Millions de CA soit moins de 10 % de son chiffre d'affaires annuel.

Le Groupe SQLI privilégie les approvisionnements dont l'impact est plus faible sur l'environnement (produit Eco label européen, marque NF environnement, produits recyclés).

A titre d'illustration, dans le cadre de sa politique d'achat globale, le Groupe SQLI a décidé de choisir le label commerce équitable qui contribue à ce que les petits producteurs soient rémunérés décemment pour leur travail. Le label « commerce équitable » figure ainsi sur les distributeurs de boissons chaudes de la société.

Par ailleurs, le Groupe SQLI promeut auprès de ses sous-traitants les dispositions des conventions fondamentales de l'OIT et contrôle le respect par ses fournisseurs des droits humains fondamentaux.



### ADOPTION D'UNE CHARTE ETHIQUE DES AFFAIRES

L'image de SQLI dépend largement des comportements et actions de chacun de ses collaborateurs et partenaires. Ainsi, à titre individuel, chacun d'eux contribue par des actes conformes aux engagements pris par SQLI, à façonner la responsabilité sociale, sociétale et environnementale de SQLI. Ses valeurs d'intégrité l'incitent à conduire ses activités de manière responsable, transparente et éthique ainsi qu'à garantir la pérennité de son développement.

A ce titre, SQLI s'engage scrupuleusement à respecter les lois et règlements applicables concernant notamment :

- Les pratiques anticoncurrentielles,
- La corruption et la fraude,
- Les règles inhérentes à la propriété intellectuelle,
- Le droit du travail,
- Le recours à la sous-traitance.

Les fournisseurs et sous-traitants doivent montrer un comportement équitable et conforme aux principes de base en matière de développement durable (droit de l'Homme, travail des enfants, travail dissimulé, confidentialité, propriété intellectuelle, refus de la corruption dans la pratique des affaires, impact sur l'environnement).

C'est pourquoi, SQLI s'engage à reporter l'ensemble de ses engagements auprès de ses fournisseurs et sous-traitants.

Pour ce faire, SQLI dispose d'une charte intitulée "Charte éthique des affaires" permettant de partager avec l'ensemble des fournisseurs, ses engagements sociaux, sociétaux et environnementaux.

Ainsi, préalablement à toute relation commerciale, SQLI s'assure que chaque fournisseur a adhéré à la "Charte éthique des affaires SQLI", s'engageant de ce fait à une évaluation développement durable et autorisant SQLI à conduire des audits.

Toute violation d'un principe édicté par la charte est une cause de rupture de la relation commerciale avec le fournisseur.

### LOYAUTE DES PRATIQUES :

- ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME :

- **DECLARATION RELATIVE AUX DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX :**

Le 27 janvier 2005, SQLI a adopté une déclaration relative aux droits sociaux fondamentaux.

Aux termes de cette déclaration, SQLI réaffirme notamment son engagement à favoriser l'égalité des chances entre les salariés, la liberté d'expression, l'esprit d'équipe, les actions de formation.



En matière environnementale, SQLI s'est engagée à contrôler attentivement les consommations des énergies, à veiller à optimiser l'utilisation des sources d'énergies naturelles et faire appel aux énergies renouvelables.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique globale d'achat, SQLI s'est engagée à choisir le label commerce équitable qui contribue à ce que les petits producteurs soient rémunérés décemment pour leur travail.

- **PACTE DES NATIONS UNIES :**

En mars 2012, SQLI a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies.

En adhérant au Pacte, SQLI réaffirme son engagement en faveur d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale



NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL

SQLI soutient et met en œuvre les dix principes fondamentaux du Pacte relatifs aux droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

- **ACTIONS ENGAGEES POUR PREVENIR LA CORRUPTION**

En qualité d'adhérente au Pacte Mondial, dont le 10ème principe est consacré à la lutte contre la corruption, la société SQLI s'est engagée à mettre en œuvre et promouvoir les bonnes pratiques préconisées par le groupe de travail dédié à la lutte contre la corruption.

Ainsi, les collaborateurs du groupe sont invités à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Aucun acte de corruption n'a été relevé ni porté à la connaissance du groupe depuis sa constitution.

- **MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS :**

Le Groupe SQLI met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des informations confidentielles et données communiquées par ses clients.

En tout état de cause, il convient de souligner que les risques afférents au traitement des données est relativement faible pour le Groupe SQLI car, non seulement les templates de contrats commerciaux usités au sein du groupe excluent toute responsabilité à ce titre mais surtout car la société SQLI est spécialisée dans la réalisation de développements spécifiques dont elles cèdent



l'intégralité de la propriété intellectuelle à ses clients évitant ainsi les problématiques liées à la gestion des droits de propriété intellectuelle en matière de licence.

### **NOTE METHODOLOGIQUE :**

Le rapport RSE a pour objectif de témoigner de manière transparente de la performance globale du Groupe SQLI en la matière.

Il est réalisé par le service juridique du Groupe SQLI, lequel centralise l'ensemble des informations communiquées par les services internes – notamment les RH pour les informations sociales -, mais également par des prestataires externes disposant de système de mesure.

En effet, ce rapport s'appuie sur un recueil et un suivi de données. A ce titre, le Groupe SQLI s'est doté d'un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer sa performance sociale, environnementale et sociétale.

Périmètre de reporting :

Les informations présentées dans la partie « Responsabilité sociale » concernent :

- les entités françaises du Groupe SQLI regroupées dans le cadre d'une Unité Economique et Sociale (UES) et intègrent les sociétés : SQLI, Eozen France, WAX INTERACTIVE, WAX INTERACTIVE LILLE, ECOMMERCE4U. Ces entités représentent 73% des effectifs totaux du groupe.

- ASTON INSTITUT, filiale française du Groupe SQLI,

- les filiales étrangères du Groupe SQLI, à savoir : SQLI MAROC, SQLI SUISSE, SQLI BELGIUM, WAX BELGIQUE, SQLI LUXEMBOURG SA, SQLI SA (Luxembourg).

Les informations présentées dans la partie « Informations environnementales » couvrent les sites en France pour les déplacements, les consommations d'électricité et de papier.

### **Méthodologie de reporting environnemental :**

Les factures d'électricité fournies par EDF permettent le calcul de la consommation d'électricité du siège social et des établissements de Villiers, Nantes, Rouen, Bordeaux, Toulouse et Bagneux.

Pour les autres établissements de l'UES à savoir Paris, Boulogne, Lyon, et Roubaix, la consommation d'électricité étant intégré dans les charges et en l'absence de communication du détail de celles-ci, une extrapolation a été réalisée au regard de la consommation moyenne par m<sup>2</sup> relevés dans les autres établissement soit : 115,7 kWh par m<sup>2</sup> (calculé sur la base de la totalité des consommations d'électricité des établissements n'ayant pas nécessité une extrapolation et leur superficie totale (1 070 905 / 9 255,5)).



De même, les extraits des comptes du groupe SQLI fournis par les différents fournisseurs du groupe permettent de calculer, d'une part la consommation de papier de l'UES SQLI sur la base des factures du fournisseur et des extraits des livres comptables de Fiducial ; et d'autre part ses émissions de CO2 relatives aux déplacements du personnel, sur la base d'extract fourni par la société Egencia en charge de la gestion des déplacements au sein de l'UES SQLI.

### Méthodologie de reporting social :

Il convient de noter que dans le cadre du présent rapport, les termes suivants doivent s'entendre comme suit :

- Effectifs : désignent le nombre total de collaborateurs (en personnes physiques) liés par un contrat de travail (CDI, CDD, apprentis) au 31 décembre 2014
- Absentéisme : désigne le nombre de jours d'absence pour : maladie, accident de travail ou de trajet, maternité, congés autorisés ou autres raisons (paternité principalement)..

Les indicateurs choisis par le Groupe lui permettent de se conformer aux dispositions mentionnées aux articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

